



## **Conseil communautaire**

**Séance du jeudi 28 mars 2024 - 18h 15**

## **PROCES-VERBAL**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du  
Jeudi 28 mars 2024 – 18h 15

**Date de la convocation** : 22 mars 2024

**La liste des délibérations a été affichée le** : 29 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 84

**Quorum** : 43

### Etaient Présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n°1 au n°9, puis du n°48 au n°53), Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA (excusé du n°11 au n°23), Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (jusqu'au n°9), M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### Etaient représentés :

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Gilbert DANAN), M. Jean LACOSTE (pouvoir à Mme Josy POUEYTO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Karine RODRIGUEZ (M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES à compter du n°10)

### Etaient Excusés :

Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO

**Secrétaire de séance** : Mme Lise ARRICASTRE

**Le président**

François BAYROU



**Le secrétaire de séance**

Lise ARRICASTRE



## SOMMAIRE

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales Rapporteur : François BAYROU .....	21
2 - Compte-rendu des décisions prises en Bureau Exécutif du 21 décembre 2023 Rapporteur : François BAYROU .....	21
3 – Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'EPFL Béarn Pyrénées Rapporteur : François BAYROU .....	21
4 – Modification de représentants au sein de diverses conférences Rapporteur : François BAYROU .....	22
5 – Modification de représentants au sein de divers organismes Rapporteur : François BAYROU .....	22
6 – Rives du Gave : acquisition de terrains propriétés de la SARL Théodore Heid au sein du secteur « Rives du Gave » Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	23
7 – Mazères-Lezons : acquisition de locaux auprès de Pau Béarn Habitat au moyen d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) pour le Relais petite enfance « Berges du Gave » Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	26
8 – Fixation des taux d'imposition 2024 Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	27
9 – Taux 2024 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et tarifs 2024 de la redevance spéciale de collecte des déchets Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	28
10 – SASP Elan Béarnais Pau Lacq Orthez – protocole de paiement des actions avec la société GB ACTIV SPORTS Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	29
11 – Fonds de concours : attribution à la commune de Billère pour travaux Rapporteur : François BAYROU .....	42
12 - Fonds de concours : attribution à la commune de Denguin pour l'éclairage de la salle multi-loisirs et du court de tennis couvert Rapporteur : François BAYROU .....	43
13 - Fonds de concours : attribution à la commune de Gelos pour des travaux de voirie Rapporteur : François BAYROU .....	44
14 - Fonds de concours : attribution à la commune de Lée pour travaux Rapporteur : François BAYROU .....	44
15 - Fonds de concours : attribution à la commune de Ousse pour travaux de réfection de trottoirs Rapporteur : François BAYROU .....	44

16 - Fonds de concours : attribution à la commune de Lescar pour travaux Rapporteur : François BAYROU .....	45
17 - Fonds de concours : attribution à la commune d'Arbus pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école Rapporteur : François BAYROU .....	45
18 - Fonds de concours : attribution à la commune de Uzein pour la création et rénovation des aires de jeux Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	46
19 - Fonds de concours : attribution à la commune d'Uzos pour les travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	46
20 - Fonds de concours : attribution à la commune de Mazères-Lezons pour l'aménagement d'un city stade Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	47
21 - Fonds de concours : attribution à la commune de Siros pour l'aménagement d'un terrain de football Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	47
22 - Fonds de concours : attribution à la commune d'Aressy pour travaux Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	48
23 – Société publique locale des Pyrénées-Atlantiques : rapport des mandataires de l'année 2022 Rapporteur : Victor DUDRET .....	49
24 – Bilan de la concertation dans le cadre de la modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal Rapporteur : Victor DUDRET .....	50
25 – Bilan de la concertation dans le cadre de la modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal Rapporteur : Victor DUDRET .....	52
26 - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine Rapporteur : Victor DUDRET .....	53
27 – Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées : programme et subvention 2024 Rapporteur : Victor DUDRET .....	53
28 – Conventionnement avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour 2024 Rapporteur : Victor DUDRET .....	54
29 – Avenant n°5 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers Politique de la Ville Rapporteur : Josy POUHEYTO .....	54
30 – Révision du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux Rapporteur : Pascal MORA .....	55

31 – Clôture de la programmation 2023 de logements locatifs sociaux Rapporteur : Pascal MORA .....	56
32 – Convention pour la gestion des aides à l’habitat privé – Avenant au titre de la programmation 2024 Rapporteur : Pascal MORA .....	57
33 – Opération de Restauration Immobilière (ORI) – Programmes n°3, 4 et 5 : demande d’ouverture d’enquête parcellaire Rapporteur : Pascal MORA .....	57
34 – Attribution d’indemnités dans le cadre des travaux de l’aménagement de l’entrée Est de la Ville de Pau Rapporteur : Thibault CHENEVIÈRE .....	58
35 – Rapport d’activités 2022 du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE .....	58
36 – Etablissement de l’inventaire des Zones d’Activités Économiques (ZAE) relevant de la compétence Développement Economique de la communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE .....	62
37 – Nouveau règlement d’intervention économique et convention avec la région Nouvelle-Aquitaine Rapporteur : Francis PEES .....	68
38 – Soutien au projet de développement de la SARL Darrieux-Yachting Rapporteur : Francis PEES .....	69
39 – Soutien au projet de développement de la SAS MECA SERVICES BP : aide à l’investissement immobilier Rapporteur : Francis PEES .....	70
40 – Soutien au projet de développement de la SARL LOUBSENS : aide à l’investissement immobilier Rapporteur : Francis PEES .....	70
41 – Soutien au projet Casiers béarnais : aide à l’investissement matériel Rapporteur : Francis PEES .....	71
42 – Soutien à la Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées Rapporteur : Régis LAURAND .....	72
43 – Commission intercommunale pour l’accessibilité : modification du règlement de fonctionnement Rapporteur : Patricia WOLFS .....	73
44 – Convention dans le cadre de « l’Offre de services coordonnées pour l’accompagnement de la retraite » (OSCAR) avec la Caisse Mutuelle d’Action Sociale Béarn Bigorre Rapporteur : Valérie REVEL .....	73

45 – Signature de la convention territoriale globale (CTG) entre la caisse d’allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques et la communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées Rapporteur : Jean-Louis CALDERONI .....	74
46 – Soutien à l’Association Départementale des Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre de la conciergerie et de l’accueil du pôle Laherrère Rapporteur : Kenny BERTONAZZI .....	75
47 – Quartiers d’hiver et printemps 2024 : subventions du Groupement d’Intérêt Public/ Développement Sociale Urbain (GIP/DSU) à la communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées Rapporteur : Josy POUEYTO .....	76
48 – Contrat de ville de l’agglomération de Pau « Contrat Engagements Quartiers 2030 » Rapporteur : Josy POUEYTO .....	77
49 – Tour de France 2024 : signature d’une convention tripartite avec Amaury Sport Organisation et la Ville de Pau Rapporteur : Josy POUEYTO .....	79
50 – Archives : tarification d’une publication Rapporteur : Michel BERNOS .....	80
51 – Bibliothèque Patrimoniale : coopération avec l’Agence Livre Cinéma et Audiovisuel – ALCA pour le plan de numérisation concertée régional Rapporteur : Michel BERNOS .....	81
52 – Concours Complet International les 5 Etoiles de Pau : attribution d’une subvention à l’association Pau Events Rapporteur : Claude FERRATO .....	82
53 – Accueil de l’Equipe de France féminine de handball : signature d’une convention avec la Fédération Française de Handball et la Ville de Pau Rapporteur : Eric SAUBATTE .....	83
54 – Règlement de fonctionnement des déchetteries : Horaires Rapporteur : Monique SEMAVOINE .....	83
55 – Convention de groupement avec les communes membres et convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus Rapporteur : Monique SEMAVOINE .....	85
56 – Convention de partenariat en faveur de la Prévention et la valorisation des déchets des entreprises de restauration et des artisans du secteur alimentaire, 2024-2025 Rapporteur : Monique SEMAVOINE .....	86
57 – Prise en charge des déchets d’équipements électriques et électroniques ménagers (hors déchets issus des lampes) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets Rapporteur : Monique SEMAVOINE .....	87
58 – Validation de la participation de la communauté d’agglomération au projet européen Treasure Rapporteur : Monique SEMAVOINE .....	88

59 – Approbation des Zones d’Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) : mise en perspective des travaux des communes avec la politique de transition énergétique de la communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées Rapporteur : Monique SEMAVOINE .....	89
60 – Convention de déversement des eaux usées de la commune d’Andoins dans le système d’assainissement « Idron » Rapporteur : Jean-Marc DENAX .....	91
61 – Attribution d’une indemnité dans le cadre des travaux de création d’un réseau d’assainissement sur la route de Bayonne à Billère Rapporteur : Jean-Marc DENAX .....	92
62 – Création d’une Commission d’Indemnisation Amiable dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d’assainissement sur la rue Georges Clémenceau à Bizanos Rapporteur : Jean-Marc DENAX .....	93
63 – Schéma de mutualisation du numérique – Ressources d’impression Rapporteur : Jean-Marc DENAX .....	94
64 – Signature d’une convention autorisant les salariés de droit privé de la SPL Pau Béarn Restauration à participer aux formations dispensées par l’Ecole Interne Rapporteur : Philippe FAURE .....	95
65 – Mise à jour du régime indemnitaire des agents de la filière culturelle Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	95
66 – Transformation de postes – tableau des effectifs Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	96



*La séance est ouverte à 18h15, par Monsieur François BAYROU, Président.*

\*\*\*\*\*

### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **M. le Président :**

Nous prenons, si vous voulez bien, les rapports.

Et le secrétariat de séance sera assuré par Lise Arricastre.

**Madame Lise ARRICASTRE est désignée secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

### **Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 7 et 21 décembre 2023.**

#### **M. le Président :**

Il faut que nous adoptions les procès-verbaux des séances des conseils communautaires des 7 et 21 décembre 2023.

Il n'y a pas d'observations.

Ils sont adoptés.

**Les procès-verbaux des conseils communautaires du 7 et 21 décembre 2023 sont adoptés à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président :**

Bien, comme vous le savez, Olivier Dartigolles a démissionné. Et selon l'obligation de parité imposée par les textes, il doit être remplacé au conseil communautaire de juin prochain par le premier homme de sa liste d'élection ne siégeant pas encore au conseil d'agglomération. Et ce sera, si je suis bien informé, Monsieur Jubier.

Point sur le sort des Galeries Lafayette, si vous voulez bien, après l'acceptation, par le tribunal de commerce de Pau, du plan de sauvegarde du groupe Ohayon excluant le magasin de Pau. Vous savez, c'est un dossier très important pour nous, très sensible pour la ville et la totalité de l'agglomération, parce que c'est le magasin le plus notoire, célèbre, au travers des générations, de la ville ; que ce magasin, comme vous le savez, a subi un incendie en 2016, dont aussi tout le monde se souvient ; avec un déménagement que nous avons pu assurer, mais évidemment, l'emplacement

n'est pas le même, et donc, c'est extrêmement préoccupant. Nous avons noué des contacts, discuté, j'allais dire négocié dans deux directions.

La première de ces directions : nous avons espéré au départ que le groupe Ohayon, du nom de son actionnaire, pourrait faire face à ses responsabilités et pourrait reconstruire. Mais visiblement, il n'avait pas les moyens et il souhaitait que nous financions la reconstruction.

Alors, cela, je peux faire bien des choses, mais je ne peux pas manquer aux principes. Et les principes, c'est que l'argent public n'est pas fait pour l'argent privé, pour des patrimoines privés. Or, il me semble ne pas déformer la réalité en disant que la stratégie, le business plan, comme on dit, de Monsieur Ohayon, est au moins autant tourné vers l'immobilier et donc vers la propriété des murs, qu'il est tourné vers le commerce. Et même, peut-être est-ce pour ce groupe et pour cet actionnaire, une condition absolument indispensable. Or, tout le monde a suivi les épisodes qui sont préoccupants, qui ont touché ce groupe. Et donc, nous avons conclu que ce n'était pas possible pour nous de subventionner la construction d'un immeuble qui serait propriété et qui deviendrait propriété de ce groupe.

Je me suis donc tourné vers les Galeries Lafayette pour leur proposer de racheter le foncier de manière à pouvoir, nous, conduire la réhabilitation, la reconstruction et si possible l'amélioration de cet immeuble, de manière qu'il retrouve sa vocation de vaisseau amiral du commerce du centre-ville ; comme les Halles sont redevenues le vaisseau amiral du commerce de ce quartier vital pour le centre de Pau ; comme le Foirail a connu avec l'immeuble à vocation culturelle, son vaisseau amiral. Tout cela a permis de faire renaître la vie. Et nous avons pu trouver un accord entre les Galeries Lafayette et notre Société d'Économie Mixte, la SEM Pau Pyrénées, pour qu'elle se porte acquéreur aux conditions très avantageuses que vous savez, et pour que l'on commence, que la SEM lance l'opération de reconstruction de cet immeuble qui est tout à fait remarquable comme conception et comme architecture.

Et donc, c'est là que nous en sommes, avec plusieurs points d'attention.

Le premier, c'est la solidarité que nous devons spontanément aux salariées. Elles sont 26, ou autour de ce chiffre-là, qui sont des jeunes femmes, des femmes très dévouées, très volontaires, très engagées. Je me suis entretenu évidemment avec elles, comme je m'entretiens, depuis le début, quasiment quotidiennement, ou en tout cas plusieurs fois par semaine, avec les responsables de ce dossier. Je trouve que c'est notre devoir de ne pas les laisser tomber, comme nous n'avons pas laissé tomber l'immeuble de la place Clemenceau. Vous savez dans quel état il est, incendié à l'intérieur. Il n'était pas possible d'accepter une friche en centre-ville aussi importante, majeure, que celle-là. Et donc, nous avons fait en sorte qu'il n'y ait pas de friche et de pouvoir rétablir cet immeuble dans sa vocation commerciale de locomotive.

Après, il faut trouver des partenaires.

Alors, il y a plusieurs possibilités, parce qu'il y a le groupe Ohayon, dont certains signes pourraient laisser à penser qu'il pourrait être intéressé et les animateurs, les responsables du groupe sont en contact avec nous. Et ce sont des gens - ils ne sont pas responsables de tout, puisque c'est une direction nouvelle qui a été mise en place - mais la difficulté, c'est quelle est la pérennité de ses choix commerciaux ? Il y a d'autres groupes qui détiennent les franchises des Galeries Lafayette. Et donc, je suis en contact aussi avec ces autres groupes. Et puis, s'il n'était pas possible de trouver un accord avec l'un ou l'autre des acteurs du groupe Galeries Lafayette qui, je dois dire, nous aide, s'il n'était pas possible de trouver un accord, eh bien, il y a d'autres enseignes. Des surfaces commerciales comme celles-là sont tellement précieuses en centre-ville que je n'ai pas de doute que l'on trouverait d'autres enseignes, majeures, importantes pour s'intéresser à cet ensemble qui va faire, disons, entre 3 500 et 4 000 m<sup>2</sup>, hors réserves et hors bureaux.

Et alors, c'est là que l'on en est. On est dans la période où l'on discute avec tout le monde. Mais on a des repères. Par exemple, notre repère principal, c'est que nous ne voulons pas dépasser 20 M€ en travaux, ce qui est, évidemment, à peu près l'investissement que nous avons consenti pour la partie commerciale des Halles ; avec une différence majeure, c'est que les Halles, c'était un investissement sans retour possible, tandis que les Galeries, j'espère bien que l'on trouvera, par les loyers commerciaux, le retour sur notre investissement, lequel investissement intégrera notre patrimoine. Ce n'est pas de l'argent jeté, c'est de l'argent investi. Et cet immeuble-là, il va avoir une valeur pendant toute la durée de la location et il aura une valeur après. Il peut tout à fait être vendu si on a des partenaires qui sont intéressants. C'est évidemment très important.

Je sais que tous, vous y êtes sensibles. J'ai reçu plusieurs coups de téléphone, de vous, des élus, qui s'intéressent à juste titre à cette menace-là. Mon intention est de faire tout ce que l'on pourra pour l'éviter. Est-ce que je suis sûr d'y arriver ? Non. On n'est jamais sûr d'arriver quand on entreprend quelque chose d'aussi original que ce que nous entreprenons là. Mais si on n'avait pas entrepris, alors là, je suis sûr de l'échec. C'est-à-dire que le groupe n'ayant pas les moyens de l'investissement sur la rénovation de ce bâtiment, alors, à coup sûr, c'était la fermeture qui est par ailleurs annoncée par le groupe et contre laquelle je me bats. Vous avez bien compris que je n'accepte pas cette donnée-là. Et mon idée, c'est qu'au contraire, nous perpétuons cette enseigne, qui est très importante dans notre ville, qui est historiquement très importante dans notre ville. Et j'espère que l'on va pouvoir mobiliser tous nos efforts pour offrir des solutions. Encore une fois, c'est aléatoire, puisque le groupe veut fermer.

Alors, j'ai lu plusieurs papiers, comme vous, qui disaient que le magasin de Pau, c'était au fond « la poire pour la soif » du groupe et que c'était la fermeture de ce magasin qui finançait le plan de reprise. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai ! D'abord, parce que le magasin de Pau, son bilan, n'est pas si mauvais, et il a été excédentaire jusqu'à il y a très peu de temps encore ; et puis, parce qu'évidemment, le plan de reprise n'est pas assis que sur le magasin de Pau. Ce serait dérisoire. Et donc, cela, ce n'est pas vrai. Mais naturellement, nous faisons très attention, à la fois au sort du personnel et à la pérennité de l'enseigne.

Voilà, j'ai essayé de vous dire aussi simplement et aussi complètement que possible, la situation telle qu'elle était.

Peut-être quelqu'un veut ajouter un mot ?

Monsieur Lalanne, vous m'aviez dit que vous vouliez ajouter un mot.

**M. LALANNE :**

Oui, merci, Monsieur le Président.

J'avais même proposé une motion, mais bon, vous n'êtes pas...

**M. le Président :**

Je ne suis pas « fana » des motions.

**M. LALANNE :**

C'est bien, parce que les motions, en deux mots, fixent un cap et obligent un mandat, mais bon. Je veux revenir sur le fond.

On partage, je pense, tous, le soutien au personnel des Galeries Lafayette et la nécessité du maintien du magasin.

Mais je veux pointer quelques points, préalablement, pour fixer, pour préciser le cap.

Tout d'abord - et je ne l'ai pas assez vu dans la presse, ou même dans nos débats, dans les débats - le groupe Hermione a acheté, en fait, les Galeries Lafayette pour 2 € symboliques. Deux euros symboliques ! C'est dans les comptes de TPR, une filiale du groupe Ohayon, Tours, Pau et Rosny, effectivement. Donc, moi, je pense que c'est important de souligner cela et d'ailleurs souligner aussi l'engagement du PDG du groupe Hermione qui disait que l'objectif, c'était de reconstruire en quatre ans. Bon, il n'a pas tenu ses engagements. Je pense, comme vous, qu'effectivement, ce n'est pas un interlocuteur. Et on n'a pas d'illusions à avoir sur le groupe Hermione, parce que c'est le groupe Hermione qui a proposé, justement, la fermeture du magasin de Pau. Donc, on n'a pas d'illusions.

Mais je pense qu'il faut souligner aussi la responsabilité du groupe Les Galeries Lafayette, comme cela a été dit, comme vous le savez, mais c'est important de le répéter : ils ont touché une assurance de 17 M€ qui devait les conduire à reconstruire le magasin. Or, il y a une responsabilité centrale. Il y a une responsabilité de Michel Ohayon et du groupe Hermione, mais il y a une responsabilité centrale du groupe Galeries Lafayette, parce qu'entre la date de l'incendie, 2016, et puis la vente au groupe Hermione, 2022, le groupe Galeries Lafayette n'a rien fait.

Mais quel est ce groupe ? Alors, bon, maintenant tout le monde le sait, mais il vaut mieux le dire et le répéter. Le groupe Galeries Lafayette, c'est 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, donc, c'est public. Ils sont aussi actionnaires à 15% du groupe Carrefour. LVMH est aussi actionnaire des Galeries Lafayette. Et depuis 2016 - c'est public, cela aussi - des magasins ont été ouverts, pas à Pau, à Doha, à Milan, à Koweït City, à Shanghai. Et puis le groupe a revendu, vous l'aviez souligné aussi, a revendu BHV pour 400 M€. C'est public. Alors, ce groupe aurait 4 milliards d'euros de dettes, mais je rappelle qu'ils ont aussi des actifs dans le groupe Carrefour, et puis il y a aussi LVMH.

Donc, ce que je voulais souligner, c'est que même si vous vous prévalez, et tant mieux, de discuter avec des dirigeants du groupe Galeries Lafayette, visiblement, moi, je vous demande de changer d'interlocuteurs, de trouver de meilleurs interlocuteurs, parce qu'entre la date de l'incendie et puis aujourd'hui ou même jusqu'en 2022, ils se sont exonérés de tout engagement à la reconstruction. Bien sûr, hélas, c'était même une aubaine pour eux, cet incendie. Ils n'ont même pas besoin de vendre le bâtiment, ils récupèrent la valeur vénale de ce bâtiment. Je veux insister sur le groupe Galeries Lafayette, pour dire que ce sont quand même les interlocuteurs. Et d'ailleurs, c'est le personnel qui nous demande cela, c'est que le groupe Galeries Lafayette est l'interlocuteur privilégié, doit être l'interlocuteur privilégié.

J'ai remarqué que, comme beaucoup d'entreprises privées et de grands groupes, Monsieur Le Maire, enfin le ministre des Finances, a versé 300 M€ au groupe Galeries Lafayette. Alors bien sûr, cela se justifie selon les critères de Bercy, mais justement, c'est à ce niveau-là que les élus et que vous, en tant que président, dans la mesure où vous avez la possibilité d'être en contact aussi avec Bercy, c'est-à-dire puisque ce groupe a bénéficié d'aides publiques, puisque ce groupe a bénéficié aussi d'une recette exceptionnelle des assurances, peu importe l'affectation de ces 17 M€, eh bien, il faut intervenir à ce niveau-là. Parce que le groupe Galeries Lafayette et pas le groupe Hermione simplement, le groupe Galeries Lafayette a une dette vis-à-vis, bien sûr des salariés, des usagers, des clients, plutôt des clients ; et puis aussi vis-à-vis de l'agglomération de Pau ou de Pau. Donc, moi, je veux insister sur cela en soulignant aussi - et ce sont les représentants syndicaux qui nous ont précisé cela - représentants syndicaux qui souhaitent voir tous les maires et tous les élus. Et ils ont besoin - je fais une incise - d'un soutien large de tous les élus, parce que je pense qu'il y a un consensus pour signer une pétition et soutenir ce personnel-là. Et donc, au-delà des 1 000 ou 1 200 signataires qui sont en soutien au personnel, il faut, je pense, que l'ensemble d'entre nous le soutienne. Mais depuis 2016, le magasin est passé de 125 salariés à 25, 26 plus quelques CDD, donc c'est un signe d'inquiétude aussi. Cela veut dire qu'en fait - et je ne vous fais pas un faux procès

- malgré les discussions que vous avez pu avoir ou que la ville de Pau a pu avoir, le groupe Galeries Lafayette a supprimé des dizaines et des dizaines d'emplois. Ohayon aussi. Donc, il y a une responsabilité. Et le groupe Ohayon, bien sûr, se dégage de ce guêpier pour eux, en proposant dans leur plan de reprise, la suppression, la liquidation du magasin de Pau.

Alors, on pourrait dire, en appuyant sur les mots, que c'est le tribunal de commerce de Bordeaux qui a validé le plan de cet homme d'affaires, de Bordeaux, bon, en sacrifiant le magasin de Pau. Alors, cela ne règle pas les choses, même s'il y a des responsabilités de ce point de vue-là. Mais la perspective, cela doit être ce que souhaite notamment le personnel et qui est aussi une garantie de pérennité de l'enseigne des Galeries Lafayette sur Pau, c'est que ces salariés et que l'enseigne soient réintégrés. Alors, j'ai souligné que c'était un grand groupe puissant. Quand on est aussi puissant, on est aussi méprisant vis-à-vis des plus petits comme nous. Mais cela doit être facile pour un groupe comme les Galeries Lafayette, c'est facile pour eux – enfin, c'est facile pour eux - en faisant valoir les éléments dont j'ai parlé et qui ont été donnés publiquement, c'est que le groupe Galeries Lafayette réintègre l'enseigne. J'ai appris qu'en fait, les salariés des Galeries Lafayette sont toujours payés avec le même logiciel de paye que les Galeries Lafayette. C'est-à-dire qu'en fait, ce sont des franchises qu'a acheté Ohayon. Et même les produits des Galeries Lafayette à Pau, ce sont les produits du groupe Galeries Lafayette. Ohayon et Hermione n'inventent rien.

Donc, naturellement, il faut qu'ensemble, l'ensemble des élus et que toutes les autorités possibles ici, puissent peser dans le sens de la réintégration. Je ne vais pas être plus royaliste que le roi, mais s'il y a une entreprise sérieuse qui accepte une franchise, avec l'objectif toujours de revenir à une jauge digne de ce qu'elle était, c'est-à-dire 125 salariés, un chiffre d'affaires correspondant à une centaine de salariés, eh bien, cela peut être la deuxième option.

Et bien sûr, l'objectif, c'est que la réouverture du magasin doit être faite à terme dans les locaux. Cela, c'est un objectif. Mais c'est un objectif qui n'est pas de la même temporalité. Les Galeries Lafayette peuvent disparaître d'ici quelques semaines, quelques mois, tandis que l'alternative d'un nouvel espace commercial ou d'un espace commercial rénové sur le site d'origine, ce sont plusieurs années. Vous l'avez dit, c'est une temporalité, c'est 2028 ; bon, avant, si vous voulez, mais il faut déposer quand même le permis de construire. Et puis, il y a le temps des travaux. Donc, cette temporalité n'est pas la même, et si la temporalité n'est pas la même, je pense que vous pouvez - eh bien, ce sont des amis politiques à vous - faire pression.

**M. le Président :**

S'il vous plaît, retirez cette phrase !

Excusez-moi...

**M. LALANNE :**

Ce n'est pas péjoratif !

Les amis politiques à vous, je parlais de Bercy.

**M. le Président :**

Ah ! Je pensais des Galeries Lafayette.

**M. LALANNE :**

Ah d'accord !

Non, non, non...

**M. le Président :**

Je n'aime pas les insinuations.

**M. LALANNE :**

Non, non, d'habitude, je n'insinue rien. Je dis les amis politiques, c'est-à-dire le ministre des Finances qui a les moyens de pression, des moyens de pression plus importants que la ville de Pau ou la communauté d'agglomération.

Donc, vous êtes attentif à essayer de trouver un point de désaccord. Moi, je pense que ce qui est important, c'est cela.

Dernière chose, mais c'est un autre débat, je ne sais pas si cela peut être trop long, mais par rapport au projet sur le site des Nouvelles Galeries, on en avait discuté à la SEM Pau Pyrénées, moi, je trouve que c'est légitime qu'une agglomération ait ses outils, achète du foncier commercial. Cela permet d'éviter que justement, des sociétés qui font de l'argent, non pas sur le commerce, mais sur le foncier, cela permet de maîtriser le foncier et de dynamiser l'activité commerciale. Donc, il n'y a pas de problème. Il fallait acheter à défaut. On ne refait pas l'histoire des six dernières années, des huit dernières années. C'était bien d'acheter et c'est bien d'acheter ce foncier-là.

Mais vous dites vous-même - et c'est cela qui m'interroge, on aura peut-être le débat en conseil d'administration de la SEM Pau Pyrénées, mais ce sera aussi une discussion aussi collective, ici, et publique - c'est qu'un bâtiment de 15 à 20 M€ avec 3 000 à 4 000 m<sup>2</sup>, c'est un coût, au mètre carré de 4 000 €. C'est simple, 4 000 €, moi, je n'ai pas un exemple sur la région paloise et même dans beaucoup de villes, où le coût de construction de mètres carrés commerciaux est à ce niveau-là. Ce serait une annuité de 1,2 M€ à 1,6 M€ d'annuités. Parce que la SEM Pau Pyrénées, ce n'est pas comme - et je termine sur cela - ce n'est pas comme une commune. On ne va pas amortir l'investissement dans une école, les Halles, ou bien des halles, ou des équipements sportifs. Ils structurent un territoire, donc, c'est un investissement qui ne s'amortit pas en 20 ans. La SEM Pau Pyrénées, elle a un équilibre à trouver, et effectivement, il ne faut pas que cet outil-là soit fragilisé. Alors, cela a dû être étudié. Mais je trouve que c'est inquiétant, un tel coût. D'autres pourraient dire que c'est un coût pharaonique ou qui fragilise le projet lui-même. Alors, j'ai dit que l'imagerie - et vous avez vu l'imagerie - moi, j'aime bien les images et les images de synthèse. Je dis souvent que l'on pourrait vendre du sable à un bédouin, mais là, c'est super. Mais le coût, quand on regarde la réalité et le bilan économique, cela ne passe pas.

Même si c'est loué à des enseignes ou à une multiplicité d'acteurs commerciaux, il faudrait louer à 300 € ou 200 € le mètre carré. Donc, on est au-dessus du prix. Et donc, en centre-ville, il faut que le prix soit plus bas pour permettre de concentrer le commerce en centre-ville ou en centre d'agglomération. Pour le moment, le projet qui nous est présenté est une perspective lointaine pour les enseignes des Galeries Lafayette et c'est un projet qui est décalé. Et sans doute qu'il faudra revoir à la baisse, pour que justement, la SEM Pau Pyrénées puisse construire rapidement cette alternative et que les Galeries Lafayette et d'autres enseignes puissent être accueillies dans cet équipement rénové. Voilà.

Donc, moi, ce que je souhaite, c'est qu'une intervention que l'on pèse... Alors, il n'y a pas que le président de l'agglomération, mais tout le monde peut intervenir pour faire pression sur Bercy. Et puis il y a des pressions amicales, intelligentes et polies, mais il faut être ferme. Tout est une question de rapport de force, surtout avec ces gens-là qui sont déterminés par le résultat et pas par l'aménagement du territoire.

**M. le Président :**

Monsieur Lalanne, il y a entre nous des différences stratégiques majeures.

Ce que vous venez de faire là, c'est exactement la préparation de l'impuissance politique absolue. Vous prenez vos interlocuteurs, des gens avec qui vous devez essayer de bâtir quelque chose. Vous les couvrez d'accusations et d'injures. Vous imaginez que l'on peut faire pression sur eux, par l'intermédiaire du pouvoir politique. Vous décrivez un scénario, pardon de le dire, mais on a... L'autre jour, à juste titre, Jérôme Marbot a dit : « Ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord que l'on ne doit pas étudier les dossiers. » Et c'était une formule que j'ai trouvée excellente. Vous omettez absolument les données essentielles.

**M. MARBOT :**

Ce n'était pas à votre égard, Monsieur le Président, précisons.

**M. le Président :**

J'avais cru le comprendre.

**M. MARBOT :**

Non, mais je le dis pour nos collègues qui n'ont pas forcément assisté à la séance.

**M. le Président :**

Il m'avait semblé que ce n'était pas dirigé vers moi, mais nous pouvons nous tromper, vous et moi, Monsieur Marbot.

Vous faites semblant d'ignorer les données essentielles de ce dossier.

Qu'est ce qui s'est passé dans cette affaire ? Il s'est passé que cette chaîne de magasins - le magasin appartenait au national - a été frappée de plein fouet par le Covid.

Pourquoi par le Covid ? Parce que ces magasins-là, et notamment le magasin phare Galeries Lafayette de Paris, avaient une clientèle à 60 % chinoise. Et il n'y a plus un seul touriste chinois. Et cela a entraîné cette chaîne tout entière dans une difficulté financière, dont tous ceux qui s'intéressent un tout petit peu au sujet le savent. Ils ont été obligés de vendre les magasins de province à plusieurs franchisés. Ils ont été obligés de vendre un de leurs vaisseaux amiraux, le BHV. Je ne sais pas si les négociations sont complètement finies ou pas, mais en tout cas, c'est cela qui est en jeu. Ce sont des préoccupations très, très lourdes. Et pour sauver l'image des Galeries Lafayette en province, ils ont accepté, en fait, d'effacer leurs dettes à 70% et d'échelonner les paiements sur 10 ans, des 30 % restants. C'est donc dire qu'ils ont fait des efforts. Et évidemment, ils les ont faits pour l'image de la marque « Galeries Lafayette ». En tout cas, moi, je veux attester

que dans cette affaire qui n'est pas simple, ils nous aident. Et ils ne sont plus propriétaires, cependant, du magasin de Pau, puisque c'est le groupe Ohayon qui l'a racheté.

Alors, moi, je n'ai pas du tout l'intention de faire ce que vous avez dit. Je n'ai pas du tout l'intention d'insulter des partenaires. Je n'ai pas du tout l'intention de nourrir un procès politique.

Vous avez employé une expression, Monsieur Lalanne, extrêmement choquante pour moi. Vous avez dit : « Ces gens-là ne sont intéressés que par l'argent. » Je cite à peu près, exactement. Bon, si vous trouvez dans le monde économique et commercial des gens qui ne sont pas intéressés par les résultats et les bilans, alors, on ne vit pas dans le même monde. Et si vous les insultez... Cela me rappelle que l'habitude s'est prise dans nos conseils de prendre le groupe Total pour cible. C'est notre principal atout régional. C'est une entreprise à dimension mondiale qui est enracinée chez nous. Et voir les élus de chez nous les insulter à longueur de temps, j'ai toujours trouvé cela complètement stupide et je garantis, parce que c'est une référence pour beaucoup d'entre nous, qu'André Labarrère n'aurait pas fait cela. Il avait une position qui ressemble à celle que nous essayons d'avoir. Donc je n'ai pas l'intention de les insulter. Je n'ai pas l'intention de faire ce que vous avez dit, c'est-à-dire un rapport de force. Quel rapport de force ? Nous, hommes, nous avons réussi à être propriétaires du foncier, et c'est un groupe international. Nous ne pouvons travailler avec eux que dans le respect réciproque et si nous pouvons, la compréhension réciproque. Et moi, j'atteste que ces gens-là, comme vous avez dit, ne sont pas intéressés que par l'argent. Ils sont aussi intéressés par la défense d'un patrimoine que nous avons en commun. En tout cas, c'est depuis des mois que je travaille avec eux. C'est le sentiment qui est le mien. Et donc, je ne peux absolument pas, absolument pas vous suivre de ce point de vue-là.

J'ai l'intention, si on peut, de trouver une solution alternative à une situation qui est une situation qui paraît irréversible.

### **M. LALANNE :**

Monsieur le Président, quand on négocie, quand on discute avec des interlocuteurs, c'est important de ne pas injurier, mais aussi de ne pas travestir les positions. C'est-à-dire que vous êtes plus dur avec des représentants des citoyens que visiblement avec les responsables de cette situation économique.

Je m'explique.

Je n'injure personne, je qualifie.

### **M. le Président :**

Alors, vous ne vous êtes pas écouté.

### **M. LALANNE :**

Non, non, mais je me suis écouté et je sais ce que j'ai écrit. Je qualifie et je situe aussi les responsabilités. Et je pense que le fait de renoncer à créer un rapport de force... Mais un rapport de force, ce ne sont pas des gros mots. Dans le commerce et dans les discussions entre les groupes, tout est une question de rapport de force. C'est-à-dire, il faut peser. Ce ne sont pas simplement des arguments, de la conviction qu'il faut mettre en avant, c'est aussi le poids de chacun qui est déterminant. Et c'est vrai que ce n'est pas l'agglomération de Pau qui pèse face à un grand groupe. Donc, il faut avoir des alliés. Et les alliés, c'est l'État, ce sont les aides publiques. Et donc, il faut faire valoir cela. Alors, vous y mettez la forme que vous voulez, mais si vous renoncez à cela, cela veut



dire que le soutien que vous affichez pour les Galeries Lafayette, eh bien, c'est comme un couteau sans lame. Et de ce point de vue-là, dans une situation comme cela, il faut peser face aux Galeries Lafayette. Encore une fois, qui a supprimé près d'une centaine d'emplois aux Galeries Lafayette de Pau ? C'est le groupe Galeries Lafayette.

Mais oui, entre 125 et 25, la responsabilité, elle incombe, principalement, au groupe. Et le groupe a vendu. C'est une bonne affaire en termes de foncier, le rachat, il n'y a pas de discussion, mais ils font une croix dessus, sur les Galeries Lafayette de Pau. D'ailleurs, ils ont touché l'assurance. Ils ont vendu le bâtiment, l'espace, le périmètre. Quel lien ont-ils avec nous ? Aucun. Donc, il faut peser. Alors, vous y mettez la forme que vous voulez. Mais ce qui est indispensable vis-à-vis de grands groupes comme cela, qui sont soucieux de maintenir les fonds publics et les aides de l'État, eh bien, il faut faire valoir cela.

**M. le Président :**

Monsieur Nahon...

**M. NAHON :**

Oui.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos propos.

Je pense que dans cette affaire, il y a deux entités distinctes. Le groupe Hermione Ohayon et le groupe Galeries Lafayette. Le principal responsable, c'est le groupe Ohayon qui a supprimé les emplois et pas le groupe Galeries Lafayette. Donc, le groupe Galeries Lafayette, c'est une franchise qui a porté son nom et sa centrale d'achat. Cela s'arrête là. Mais sur le plan financier, tout repose sur le groupe Ohayon.

**M. LALANNE :**

Non ! Il y a eu des suppressions d'emplois avant l'incendie, avant et pendant.

**M. le Président :**

Eh bien évidemment, puisque...

**M. LALANNE :**

Il y a eu des suppressions d'emplois avant...

**M. le Président :**

Évidemment, puisque le chiffre d'affaires, en raison du déplacement, enfin...

**M. LALANNE :**

Avant que ce ne soit vendu au groupe Hermione. Donc, les deux sont responsables.

**M. le Président :**

C'est drôle parce que l'on dirait que pour vous, c'est une administration publique. Dans tous les commerces, il y a un lien entre le chiffre d'affaires et la masse salariale. Et si la masse salariale n'est plus correspondante au chiffre d'affaires, évidemment, il y a de très larges difficultés.

Qui veut dire un mot ?

Bon, voilà, en tout cas, l'information que je voulais partager avec vous. C'est une information et c'est une déclaration de volonté. Encore une fois, je sais très bien à quel point c'est difficile et c'est risqué, mais j'espère, moi, que l'on va y arriver.

Le 13 avril prochain, nous inaugurerons la nouvelle entrée Est de Pau, et je vous y invite évidemment.

Et puis, je vous propose de prendre l'ordre du jour.

Alors, nous devons installer...

**M. PERES :**

Monsieur le Président ?

**M. le Président :**

Oui, oui ?

**M. PERES :**

Oui, excusez-moi, puis-je dire un mot sur le sujet que l'on vient de traiter, des Galeries Lafayette ?

**M. le Président :**

Eh bien, mon regard vous y invitait, mais j'ai eu le sentiment que...

**M. PERES :**

Non, quelques mots, effectivement. D'abord sur le groupe Ohayon. On le connaît, on a travaillé de nombreux mois avec eux, sans jamais avancer ou lorsque on avançait, ou lorsqu'ils s'engageaient sur quelque chose, ce n'était jamais suivi d'effet. Alors, je ne dis pas que c'est la faute de nos interlocuteurs, mais c'est certainement la faute de la politique générale du groupe Ohayon. Donc, effectivement, cela nous a rendu les choses difficiles. Et on s'est aperçu que pour eux, ce qui était majeur, pour le groupe en tout cas, ce qui était majeur, ce n'était pas tant le commerce que l'immobilier. C'est cela qu'ils recherchaient. Et quand je dis qu'ils sont plus intéressés par l'immobilier, cela veut dire qu'ils sont plus intéressés par l'immobilier au détriment du commercial. C'est ce qu'ils ont fait dans beaucoup de sites qui sont les leurs. C'est-à-dire qu'ils ont acheté, parce que dans la plupart des cas, ils ont acheté l'immeuble dans presque toutes les villes où ils sont, c'est-à-dire les 25, 26 avec nous. C'est cela qu'ils ont fait. Ils ont, effectivement, augmenté les loyers, parce que le groupe Ohayon, il est principalement axé sur l'immobilier, et c'est comme cela qu'il a fait des affaires plus ou moins fructueuses. Les dernières ne le sont pas, sur l'immobilier, et il le fait en augmentant

les loyers et donc en pénalisant l'activité commerciale. On l'a assez vite compris. Ils ont essayé d'acheter eux-mêmes au groupe national Lafayette. Ils n'y sont pas arrivés. Et c'est vous, Monsieur le Président, qui avez pu, effectivement, prendre des négociations et acheter l'immeuble dans des conditions financières très favorables. Alors, cela paraît être long, mais on a essayé de travailler avec eux et on s'est aperçu que non.

J'ajoute sur le groupe Ohayon, sans rentrer dans les détails, que c'est un groupe qui est, comment dirais-je, en grosses difficultés financières, mais pas que, en grosses difficultés juridiques, et pas que, peut-être même de grosses difficultés, peut-être même pénales. Donc, effectivement, c'est très difficile. Cela, c'est le premier point. Je n'insiste pas, mais c'est quand même très, très important.

Deuxième chose, mais vous l'avez dit, Monsieur le Président. Bon, on ne peut pas vouloir attaquer le groupe Lafayette et dire on le veut à Pau. Il faut avoir un peu de cohérence. Et effectivement, il faut, si on veut - et on essaie de garder le groupe Lafayette - parce qu'essayer de garder le groupe Lafayette, c'est aussi essayer d'aider, aujourd'hui, et de préserver le commerce Galeries Lafayette qui a beaucoup décliné parce que l'endroit n'est pas bon. C'est une raison évidente. Mais pour cela, il faut travailler avec eux, il faut essayer de montrer nos atouts. On en a, des atouts. On a des atouts, notamment d'être propriétaire aujourd'hui du foncier et de prendre à notre charge l'investissement immobilier. Or, le groupe Lafayette, vous l'avez rappelé, et c'est d'ailleurs dans cette semaine, ils ont besoin de moyens financiers pour insuffler une aide à leurs magasins.

Or, nous, on aurait la caractéristique de pouvoir leur dire « on veut travailler avec vous », on veut continuer, puisque les Galeries Lafayette est un élément historique de la ville de Pau. Mais on le fait, on construit l'immobilier et on a un lien direct de franchise avec vous. Donc, moi, je crois que cela peut les intéresser. Je n'en suis pas sûr, mais je pense que cela peut les intéresser.

En tout cas, dans la presse économique, je lisais cette semaine qu'ils veulent effectivement réinsuffler un peu de dynamique et de développement à leurs magasins, parce qu'ils ont en direct, encore un certain nombre de magasins. Et le fait d'avoir la maîtrise foncière nous donne quand même un atout que l'on n'avait pas avant. Et troisièmement, ou quatrièmement, je résume, mais sur la Société d'économie mixte Pau Pyrénées, sur laquelle vous avez, semble-t-il, Monsieur Lalanne, quelques inquiétudes, on y travaille. C'est effectivement quelque chose qui est important. Mais le fait de passer par une société d'économie mixte a plusieurs avantages, mais notamment l'avantage du délai, parce qu'une société d'économie mixte, c'est une société de droit commun. Elle n'est pas commerciale parce qu'elle est d'économie mixte, mais elle fonctionne comme une société commerciale. Elle a une structure financière qui est convenable. Il faut la préserver. On est bien d'accord avec vous. C'est pour cela que la société d'économie mixte sera aidée aussi sur le plan financier, notamment par la ville de Pau. Et on cherchera les équilibres et un loyer qui sera fonction du chiffre d'affaires. Et donc, avec un emplacement premium, la place Clemenceau, un immeuble de grande qualité, on peut penser que le chiffre d'affaires sera au moins égal à celui qu'il était jusqu'en 2016, c'est-à-dire quand même 9 ou 10 M€ et probablement plus, 12 M€.

Et comme vous le savez sans doute, que le loyer est fonction du chiffre d'affaires, on aura des loyers que l'on n'a pas eus dans d'autres investissements - vous parliez des Halles - tandis que là, on aura des loyers qui seront de nature à rembourser les emprunts. Je répète que tout cela...

### **M. le Président :**

Ou au moins une partie des emprunts.

### **M. PERES :**

Oui, au moins une partie des emprunts. Mais j'allais le dire, et les emprunts complétés par des apports aussi. Il y aura des apports. Je vous rappelle d'ailleurs ou je vous indique que la Caisse des

dépôts, avec qui nous avons déjà pris contact et avec qui nous travaillons, est intéressée dans cette opération, notamment pour être prêteur, mais pour être, éventuellement, apporteur en fonds propres. Donc, on y est très attentifs. On est très attachés à cette société Pau Pyrénées. On sait le travail qu'elle fait en matière d'immobilier d'entreprise. Et donc, on en parlera clairement, mais nous sommes très soucieux aussi de préserver son équilibre financier. Mais cela nous permettra d'accélérer l'opération de reconstruction.

Voilà ce que je voulais...

### **M. le Président :**

Merci, Monsieur Pérès.

Je voudrais souligner la philosophie que vous avez indiquée, qui est derrière tout cela. La SEM Pau Pyrénées ce n'est pas une société commerciale. C'est un instrument de l'action publique que nous avons voulu comme tel, dont nous sommes financeurs, et nous devons l'être dans une opération comme celle-là. Ce n'est pas l'agglomération, c'est la ville de Pau qui prendra ses responsabilités. Et vous voyez bien, que ce n'est pas du tout la même chose, d'être dans une opération sur laquelle il faut immédiatement retour sur investissement. Si on avait attendu le retour sur investissement pour les Halles, pas seulement les Halles de Pau, mais les Halles de Billère aussi, on n'aurait jamais rien fait, et tout cela se serait écroulé.

La chance de l'action publique que nous avons, c'est que nous pouvons, en effet, aller plus loin que le simple rapport numérique de retour sur l'investissement. Ma conviction, on en a parlé souvent, Monsieur Pérès, c'est qu'aucun groupe n'aurait pu prendre en main ce bâtiment et cela aurait été une friche, et il se serait écroulé, comme il est en train. Il suffit de voir les photos. Et donc, oui, c'est une opération publique, parce que cela rend au centre-ville de Pau un des principaux lieux d'attraction commerciale. Et je répète ce que l'on a dit souvent, l'activité appelle l'activité. Ici, on ne voulait pas de Starbucks. Heureusement que Starbucks est là. Parce que les gens viennent, des générations viennent, qui ne seraient pas venues autrement.

Et donc, oui, le choix que nous faisons, hardi, mais entre nous, moins hardi que les Halles. Parce que les Halles, il n'y avait pas d'hypothèse que les loyers viennent compenser l'investissement. Ce que l'on cherchait avec les Halles, c'est ce que l'on appelle, dans les collectivités locales, le petit équilibre, c'est-à-dire que cela couvre le fonctionnement. Et d'ailleurs, désormais, cela ne nous coûte rien en fonctionnement. Cela coûtait 600 000 € avant. Monsieur Jacottin, je répète les chiffres que nous avons échangés. Non, mais ne faites pas des gestes comme cela. C'est honorable d'avoir des discussions. Et donc, cela ne coûte plus rien. Désormais, cela dégage un excédent annuel, pas immense, mais un excédent annuel, et on travaille bien. Et cela a rendu au quartier son principal attrait. Cela fait venir de l'activité et du monde, et du monde par dizaines de milliers. C'est donc la preuve que cela peut marcher. Je crois que cela marchera dans des circonstances plus favorables encore. Et la collectivité publique est là pour assumer le risque. Et la Société d'économie mixte fait son travail, avance, et nous sommes là. La Caisse des dépôts est là pour l'aider. Peut-être d'autres grands groupes peuvent participer à ces avances et aux fonds propres, et au bilan de l'entreprise.

Donc, merci, Monsieur Pérès, de l'avoir souligné.

Alors, nous devons installer Madame Jouanine. Où est-elle ? Elle est là-bas. On la connaissait déjà parce qu'elle venait souvent en suppléance de Jean Othax, à qui nous adressons un salut amical. Et donc, Madame Jouanine, vous êtes installée en tant que conseillère communautaire et en tant que nouveau maire d'Uzos.

**Madame Marie-Hélène Jouanine est nommée conseillère communautaire et maire d'Uzos en remplacement de Monsieur Jean Othax.**

\*\*\*\*\*

**1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Rapporteur : M. François BAYROU**

**M. le Président :**

Bien, vous avez vu, c'est le rapport numéro un, les décisions prises en application de notre ami l'article 5211-10 du Code général.

Il n'y a pas d'observation, on en prend acte.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 21 DECEMBRE 2023**

**Rapporteur : M. François BAYROU**

**M. le Président :**

Les décisions du bureau, on en prend acte.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**3 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE L'EPFL BEARN PYRENEES**

**Rapporteur : M. François BAYROU**

**M. le Président :**

Nous devons désigner un représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'EPFL Béarn Pyrénées. Et je vous propose de décider, si vous en êtes d'accord, sans scrutin secret. Le candidat titulaire est Kenny Bertonazzi et le candidat suppléant est Régis Laurand.

Unanimité

**Monsieur Kenny Bertonazzi est nommé titulaire et Monsieur Régis Laurand suppléant pour**

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

représenter la Communauté d'agglomération au sein de l'EPFL Béarn Pyrénées.

Ne prennent pas part au vote : M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND

Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### **4 - MODIFICATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DIVERSES CONFERENCES**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

**M. le Président** :

Modification d'une représentation.

La démission de Jean Othax.

Il est proposé, le plus simple, que Madame Jouanine prenne toutes les représentations qui étaient celles de Jean Othax, à l'ensemble des conférences de l'agglomération auxquelles il appartenait.

Tout le monde est d'accord ?

Unanimité.

**Madame Marie-Hélène JOUANINE est nommée pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de diverses conférences.**

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **5 - MODIFICATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

**M. le Président** :

Et ensuite, modification de représentants au sein de différents organismes.

Il est proposé à Madame Jouanine de remplacer Jean Othax à l'Institut Confucius en qualité de suppléante et au Syndicat Mixte Pau Béarn Mobilités en qualité de suppléante.

Unanimité.

**Madame Marie-Hélène JOUANINE est nommée suppléante pour représenter la Communauté d'agglomération à l'Institut Confucius et au Syndicat Mixte Pau Béarn Mobilités.  
Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, affaires foncières.

Alors, un rapport évidemment très important qui conclut une série, d'abord de travail en profondeur et ensuite d'hésitations, puisque c'est au sein de ce conseil que s'étaient manifestées des voix qui considéraient que l'opération envisagée avec l'indivision Heid, qui consistait à échanger le foncier qui est dans le périmètre des « Rives du gave », qui est près de 20 ha de foncier... On était à l'époque en voie de le réaliser en faisant l'échange d'une villa anglaise qui est très bien située, mais on nous avait dit qu'il y avait des pollutions. On nous avait dit que cela ne valait pas ce que cela valait. Bref, cela a été retardé de plusieurs années.

Au bout du compte, l'indivision Heid a décidé de ne plus faire l'échange de la villa et de simplement vendre à notre communauté d'agglomération, pour une somme que je considère comme une décision très significative et très intéressante, ces 20 hectares-là. Et donc, c'est un pas de plus, mais un pas extrêmement significatif dans la création de ce quartier nouveau. D'autant plus intéressant, comme vous le savez, que l'on va entrer dans une période de zéro artificialisation nette, et que nous avons là un potentiel de construction très important, puisque ce sont des friches industrielles. Et donc, il n'y a pas d'artificialisation nette.

Et donc, nous avons la possibilité de voir se créer un quartier de développement pour la ville. Il y en a heureusement d'autres, mais c'est une très bonne nouvelle pour notre communauté.

Monsieur Pérès...

**6 - RIVES DU GAVE : ACQUISITION DE TERRAINS PROPRIETES DE LA SARL THEODORE HEID AU SEIN DU SECTEUR "RIVES DU GAVE"**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Oui, bien, écoutez, vous avez dit l'essentiel.

Donc, c'est un projet très important. Le projet, vous le connaissez, il a été présenté à l'ensemble des élus, à l'ensemble d'ailleurs de la population. Donc, c'est très important. Là, on fait un pas en avant, toujours sur les questions foncières. Elles sont essentielles dans toutes les opérations comme les Galeries Lafayette, comme ici. Et donc, l'échange foncier n'a plus lieu d'y être. Donc aujourd'hui, il nous est demandé d'abord de retirer la délibération de septembre 2021 qui était basée sur cet échange que vous avez rappelé, effectivement, cet échange foncier, donc, retirer ; et ensuite décider d'acquérir alors ces 19,5 hectares, qui sont des parcelles sur Gelos, sur Bizanos et sur la ville de Pau. C'est bien, donc, très communautaire et à un prix très raisonnable de 470 000 €, c'est-à-dire pas tout à fait 2,50 €/m<sup>2</sup>. Donc, c'est un pas très important que nous franchissons, et c'est ce qui nous permettra d'avancer.

**M. le Président :**

Je rappelle simplement, en rappelant la mémoire de Jean-Paul Brin, quelle était la situation lorsque nous nous sommes saisis de ce dossier. Et c'était inextricable, c'était impasse sur impasse. Et on voit qu'une action déterminée, prolongée dans le temps, peut apporter des solutions qui paraissaient inatteignables. Et donc, on va avancer de ce point de vue-là.

Monsieur Marbot...

**M. MARBOT :**

Oui, Monsieur le Président, quelques mots sur cette délibération à laquelle je souscris sur le fond. D'ailleurs, cela nous permet de peut-être continuer le débat qui s'est engagé sur les Galeries Lafayette en parlant de la nécessité de l'intervention publique, parfois sur certains dossiers, et peut être de la valeur des esquisses aussi des architectes. Cette délibération arrive avec, vous l'avez dit, quelques années de retard. Je pense que c'est peut-être un avantage dans ce dossier-là, parce que nous, communauté d'agglomération, cela nous a permis de reprendre le projet à la base, avec l'intervention d'une architecte fort talentueuse, qui a établi, si je ne m'abuse, un plan guide qui nous permettra d'avoir un cadre général sur le devenir de ce quartier.

Je voulais dire tout l'intérêt que présente ce plan guide et tout l'intérêt que présente la réflexion de Chamss Arouise, donc, de l'architecte qui a été chargée de cela, avec néanmoins l'expression d'une inquiétude sur la hauteur des bâtiments qui sont prévus. Alors, je sais que tout cela est à long terme et tant mieux, d'ailleurs, parce que cela permettra d'ajuster les trajectoires au fur et à mesure de la réalisation. Mais je voudrais insister sur le fait que ce quartier représente pour notre agglomération, sans doute un quartier de développement comme vous l'avez dit, mais l'occasion pour notre agglomération d'entrer dans la modernité. Pourquoi je dis cela ? Parce que c'est un quartier qui, aujourd'hui, est encore préservé d'un point de vue environnemental et naturel et qui est préservé, à proximité du centre-ville. Et donc, nous avons intérêt à chérir cette qualité-là, de ce quartier, pour que notre ville soit peut-être une des seules en France qui, presque en son centre, possède de nombreux hectares préservés d'un point de vue naturel. Cela s'inscrit en plus, évidemment, dans les Horizons palois. Et donc, à mon sens, il nous faut être très précautionneux sur les types de constructions que nous permettrons dans ce quartier.

Moi, je suis partisan, non pas d'en faire simplement un parc naturel sans aucune construction. Je suis partisan d'avoir une activité dans ce quartier, une activité humaine et qui soit mixte à tous les points de vue. Mais je suis aussi partisan, encore une fois, de préserver au maximum à la fois son caractère naturel et évidemment nos Horizons palois. Les esquisses qui nous ont été fournies jusqu'à présent, même si elles n'ont que valeur d'esquisses, pour moi, sont de nature à nourrir une certaine inquiétude sur la préservation des Horizons palois. Et donc, je ne veux pas faire de faux procès ou de mauvais procès parce que cela n'honore personne. En revanche, du coup, ma demande, Monsieur le Président, elle est assez simple. Je souhaiterais que vous puissiez mettre en place un comité de pilotage avec des élus de ce conseil, qui puisse suivre régulièrement l'avancée de ce dossier, sans aucune volonté, évidemment, de le ralentir, au contraire, mais avec la volonté que tout cela soit fait en bonne intelligence. Et en général, plus on est nombreux, mieux on fait les choses.

**M. le Président :**

Cela, c'est une manière de voir les choses sur laquelle, si vous vous interrogez...



**M. MARBOT :**

Vous n'êtes peut-être pas tout à fait d'accord.

**M. le Président :**

Si vous vous interrogez sur la géométrie de vos propres amis, plus on est nombreux, ce n'est pas sûr que l'on soit toujours mieux accompagné. Je reprends simplement les remarques que j'ai pu faire. Alors, ne prenez pas mal ce que je vais dire, mais la hauteur de certains bâtiments, qui n'est pas du tout ce que l'on raconte... Mais c'est de votre faute à vous, Monsieur Marbot, c'est vous ! Je n'étais pas de cet avis à l'époque, mais vous avez fini par me convaincre, parce que je suis extrêmement attentif à ce que vous dites, en tout cas pas moi, mais les architectes ont été attentifs à ce que vous dites. C'est vous qui avez dit : « Il faut sauver les constructions industrielles qui sont en place et dans un état désastreux. » Or, on ne peut pas sauver les constructions industrielles si on ne finance pas, si on n'accompagne pas la sauvegarde de ces - je ne sais pas comment peut-on dire, hangars métalliques, à charpente métallique pour les uns, à charpente en bois pour les autres - si l'on n'apporte pas suffisamment de surface de plancher pour financer cette restauration. C'est très beau ce qu'ont proposé les architectes, et notamment très beau, dans la création de cette espèce de place publique couverte en rez-de-chaussée des bâtiments.

Alors, on dit la hauteur. Je ne sais pas si vous vous êtes promené en ville en comptant le nombre d'étages des bâtiments à Saragosse. Et il y en a beaucoup d'autres, y compris sur le boulevard des Pyrénées, y compris boulevard d'Alsace Lorraine. Il y a beaucoup de bâtiments à treize ou quatorze étages. Tandis que là, si j'ai bien compté, on est plutôt à sept. Alors, le premier étage et le rez-de-chaussée sont plus haut en raison de l'existence des bâtiments industriels. Mais il y a quelque chose d'extrêmement attachant dans le projet, c'est que l'on a supprimé les voitures, puisque les parkings sont au premier étage. Il n'y a pas de parking souterrain. On ne peut pas faire de parking souterrain parce que c'est une zone inondable, comme vous le savez. Il y avait vraiment beaucoup, beaucoup de défis dans cet emplacement. On ne peut pas faire parce que c'est une zone inondable, et donc on a choisi de ne pas encombrer de voitures tous ces sites-là. Il n'y a pas de parking extérieur. Les parkings sont à l'intérieur des bâtiments, au premier étage. Et finançant la restauration des hangars industriels, et finançant la création de parkings au premier étage, il faut bien qu'il y ait une surface de plancher au-dessus qui permette aux promoteurs qui viendront, de rentabiliser leurs investissements. Et quant au reste, c'est du R+3, + 4, avec ouverture au public ou en tout cas, dans les conditions de recevoir du public, du dernier étage qui offre une vue à la fois sur la ville et sur les Pyrénées.

Je suis tout à fait, Monsieur Lalanne, en désaccord avec vous sur un point. Vous avez dit : « Les esquisses, on pourrait vendre du sable aux bédouins. » Eh bien, je vous invite, ce n'est peut-être pas le cas à Billère, mais si vous venez voir toutes les réalisations de Pau, l'esquisse proposée le premier jour, elle a été intégralement respectée dans la réalisation. Il n'y a pas de différence entre esquisses et photos. Je prends tous mes collègues à témoin, qui connaissent ces bâtiments-là sur les Halles. Cela a été, dès le premier jour, la bonne esquisse. Sur le Foirail, c'est exactement ce qui s'est fait. Et je trouve que l'on est dans un temps formidable parce que l'on peut juger, si on est avisé, si on est attentif, s'il y a de bons architectes, on peut viser, dès le premier moment, ce que la réalisation sera. Et donc, moi, je ne crois pas du tout que les esquisses soient faites pour abuser, à moins qu'à Billère, cela ne soit une situation différente, mais je ne veux pas le croire.

Je mets aux voix le rapport numéro 6. Qui est d'avis de l'adopter ?

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Merci beaucoup.

C'est évidemment très important.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, Mazères-Lezons.

**7 - MAZERES-LEZONS : ACQUISITION DE LOCAUX AUPRES DE PAU BEARN HABITAT AU MOYEN D'UNE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE "BERGES DU GAVE"**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Mazères-Lezons, effectivement, le Relais Petite Enfance « Berges du Gave », ce qui est peut-être un peu paradoxal, mais c'est l'histoire, est aujourd'hui implanté à Pau, rue du Colonel Gloxin.

Donc, un projet de relocalisation de ce Relais Petite Enfance s'est porté sur la commune de Mazères-Lezons, qui conduit actuellement une opération d'aménagement « Cœur de Village » très importante, dont le programme est composé de logements, de commerces et de services.

Alors, la communauté d'agglomération souhaite acquérir les locaux, au rez-de-chaussée d'un immeuble construit par Pau Béarn Habitat, environ 170 m<sup>2</sup>. L'acquisition serait au prix de 427 000 € hors taxe et se fera, si vous en êtes d'accord, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement. Le règlement du prix sera étalé sur les deux années 2024 et 2025.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport.

Unanimité, je présume. Il est adopté.

**Ne prennent pas part au vote :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Josy POUEYTO, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean-Louis PERES, M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Victor DUDRET, M. Pascal MORA, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI)

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, fixation des taux d'imposition.

## **8 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Oui.

C'est conforme au budget que nous avons voté en décembre dernier.

Alors, je vous rappelle les éléments principaux.

D'abord, aucune augmentation des taux, c'est ce que nous avons décidé dans ce budget et c'est ce qui est repris ici. Donc le taux de la taxe foncière reste à 4%. Et - je prends les deux principales - la cotisation foncière des entreprises reste à 32,63 %, d'ailleurs depuis longtemps. Alors, ce qui nous manquait, c'étaient les bases qui sont délivrées par les services de l'État. Mais l'évolution des bases est conforme à ce que nous avons prévu, ce dont nous avons discuté lors des orientations budgétaires, c'est-à-dire, pour résumer, autour de 4%, ce qui était prévu. Je vous rappelle quand même que les bases de la taxe foncière de l'agglomération représentent quasiment 300 M€. Si cela vous donne un ordre d'idée, c'est important.

Et ensuite, donc, sur les produits, les produits de taxe foncière qui augmentent de la même proportion que la base, puisque les taux restent constants, c'est-à-dire un peu plus de 4%. C'est vrai pour la cotisation foncière des entreprises. Donc je dis quand même combien il est important pour notre agglomération d'avoir des entreprises, des entreprises qui se développent et des entreprises qui s'implantent, comme on l'a vu tout à l'heure. On a 23 M€ de produits.

J'ajoute, sans être trop long : le dernier point qui est très important, ce sont les compensations. Vous savez que nous sommes compensés au niveau de la communauté d'agglomération parce que nous avons perdu le produit de la taxe d'habitation qui était très important. Le produit de la taxe d'habitation, avant la réforme, c'était de l'ordre de 30 M€. Et là, nous sommes compensés par une fraction de la TVA, de la TVA nationale. Sans rentrer dans les détails, je vous ai dit que le coefficient de compensation, c'est 0,015% du total de la TVA nationale, qui est de l'ordre de 100 milliards d'euros. Donc, cela nous fait un peu plus de 33 M€, c'est-à-dire une augmentation de plus de 5%. Naturellement, cela dépend de la TVA qui a un peu diminué en fin d'année, mais qui a été quand même importante sur les premiers mois. Donc, c'est ce que cela nous donne. Nous sommes également compensés un peu par la TVA, mais avec une légère différence sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Au total, nous avons, entre les ressources proprement dites et les compensations, à peu près 90 M€ de produits.

**M. le Président :**

Donc, les taux n'augmenteront pas. C'est le sens de ce rapport qui est adopté à l'unanimité, je résume.

Merci beaucoup.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale, les deux.

Voilà ! j'essaie d'arracher un sourire sur le visage de nos collègues du Miey de Béarn. Ah, cela va mieux !

**9 - TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET TARIFS 2024 DE LA REDEVANCE SPECIALE DE COLLECTE DES DECHETS.**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Donc, ici, nous avons, effectivement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Là aussi, c'est le même principe : maintien des taux. Vous savez qu'il y a deux taux : un taux pour le centre de la ville de Pau de 9,03%, qui demeure constant, et un taux pour le restant du périmètre : c'est de 8,40%. Premier point.

Deuxième point, sur les bases : c'est grosso modo les bases de la taxe foncière, c'est-à-dire presque 300 M€. Ce qui nous fait quand même des produits extrêmement importants dont nous avons besoin, aussi dans notre budget, des produits de 24 M€. Cela, c'est sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et pour la redevance spéciale de collecte des déchets, ce sont les déchets professionnels. Nous vous proposons de voter un produit attendu de 1,1M€.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité, je présume.

En redisant notre satisfaction de garder les deux systèmes.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Ensuite, Élan Béarnais. Il s'agit, ce rapport très important, de régler la question des actions qui avaient été vendues, qui ont été transmises. Et le repreneur a décidé, Monsieur Berbinou, d'accepter de faire face à ses obligations. Et donc, c'est le rapport que nous vous présentons.

**10 - SASP ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ - PROTOCOLE DE PAIEMENT DES ACTIONS AVEC LA SOCIETE GB ACTIV SPORTS**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Exactement.

Donc, il s'agit aujourd'hui de régulariser la cession des actions, mais non seulement la cession, parce qu'il y avait eu des cessions, mais la cession et le paiement des actions.

Je vous rappelle deux choses très rapidement, mais qui sont importantes si l'on veut comprendre un peu les chiffres. Fin 2019, nous étions intervenus. La société était à l'époque la Société d'économie mixte Élan Béarnais qui était en grosses difficultés, et sur le plan sportif, et sur le plan financier, et qui avait des pertes considérables, et qui était en cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait même plus faire face à son passif exigible. Et donc, nous avons pris nos responsabilités - je crois que l'on était d'accord - pour sauver ce club qui ne l'aurait pas été, qui aurait été relégué et qui aurait sombré dans les divisions profondes du basket. Donc, cela a été la première chose. Et nous avons, à ce moment-là, souscrit une augmentation de capital, Agglomération et Ville de Pau de 600 000 € et nous avons ajouté une subvention exceptionnelle de 800 000 €. Cela, c'est la première chose que l'on a fait.

Puis on en a fait une deuxième, très importante, Monsieur le Président, qui n'était pas si facile et qui aurait, d'ailleurs, peut-être dû faire l'objet d'une décision avant ; c'est-à-dire que l'on a considéré que dans le sport professionnel, aujourd'hui, qui demande de plus en plus de moyens, et notamment de moyens financiers, il n'était pas dans la vocation de collectivités locales, notamment de la communauté d'agglomération, de rester dans des sociétés.

#### **M. le Président :**

D'ailleurs, on n'avait même plus le droit.

#### **M. PERES :**

Et donc on a décidé à ce moment-là - il n'y avait qu'une décision - de faire en sorte que les clubs, le club professionnel - ce qui devrait d'ailleurs pour la Section Paloise - soit uniquement privé, de capitaux privés et non pas engrangeant des financements de collectivités locales. Ceci dit, il fallait trouver les preneurs, les repreneurs. On en a enfin un, qui est, me semble-t-il, tout à fait correct, honnête, fiable, qui est très attaché, et à ce club, et à cette terre, qui habite ici, et qui a accepté, non sans risques quand même, de reprendre cette société, ce club qui a des difficultés pour l'instant. Parce que le club a perdu quand même beaucoup de sponsors, a perdu aussi quand même des recettes. Et donc, nous nous sommes mis d'accord.

Et les difficultés actuelles de la société - ce n'est pas si mal, mais il faut reconstituer quand même une équipe et un collectif - font que c'est difficile et ce sont des raisons pour lesquelles en tout cas, le repreneur est tout à fait étranger.

Donc, on a décidé, effectivement, à partir de ces 800 000 €, qui n'étaient pas une valeur d'action, les 800 000 €. C'est pour cela que je vous l'ai dit tout à l'heure. On essayait de récupérer ce que l'on y avait mis, mais certainement que la valeur du club en tout cas était moindre. Nous nous sommes mis d'accord pour faire une réfection de 200 000 €, et donc, de vendre au prix de 600 000 €, ce qu'il a accepté compte tenu des difficultés que je viens d'indiquer. On a accepté un échelonnement sur six ans, c'est-à-dire un remboursement de 100 000 € par an, en contrepartie de quoi, lui-même s'engage à porter son capital à 600 000 € et à ne pas le réduire, ce montant, pendant toute la période des paiements, jusqu'à paiement intégral du prix.

Voilà, je crois, quelque chose qui est bien et qui clôture, effectivement, une cession, parce que l'on ne pouvait pas rester non plus sans une cession effective, c'est-à-dire avec le paiement du prix.

Voilà en résumé.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Je veux simplement dire que je suis très heureux que quelqu'un du pays, quelqu'un qui a fait grandir une affaire de manière importante et spectaculaire, accepte d'assumer la responsabilité d'un club en très grande difficulté et le fasse dans cet esprit de transparence et de coopération avec nous.

Et je suis persuadé, en tout cas, je crois que les résultats sportifs suivront parce que l'esprit, cela compte beaucoup. On le voit dans chacun de nos clubs sportifs, et je trouve cela extrêmement positif de la part de Monsieur Berbinau, puisque c'est de lui qu'il s'agit.

Oui, Monsieur Jacottin...

**M. JACOTTIN :**

Merci, Monsieur le Président.

Je réfléchissais en préparant ce conseil à l'accroche qui pouvait être la mienne, et en fait vous me l'avez fournie tout à l'heure. Donc, je vous remercie. C'est un remerciement. Ce n'est pas si fréquent dans ma bouche, donc, je me permets de le faire aujourd'hui.

Vous avez dit tout à l'heure que l'argent public n'est pas fait pour soutenir l'argent privé. Je suis assez d'accord avec vous et donc, j'enlèverai mon accroche qui était « Anatomie d'un fiasco financier », en ce qui me concerne. Et je vais reprendre en essayant d'aller assez vite, mais je pourrai vous apporter des détails de mon raisonnement un peu plus loin.

Vous nous avez demandé d'abord, comme cela a été mentionné par Monsieur Pérès, de renoncer à un mode de gestion d'économie sportive locale, qui fonctionnait d'un point de vue gestion - je ne parle pas d'un point de vue résultats - à peu près correctement pour l'Élan Béarnais. Et vous nous avez engagés - quand je dis vous, la collectivité - dans l'inconnu vers une société sportive à capitaux entièrement privés. Vous vous souvenez, puisque vous nous rappelez souvent nos interventions passées, que nous vous avons alerté à l'époque sur le danger que représentait pour nous ce mode de gouvernance 100% privé qui ne permettait pas ce...

**M. le Président :**

Monsieur Jacottin...

**M. JACOTTIN :**

Oui ?

**M. le Président :**

Juste pour votre information, c'est la loi !

**M. JACOTTIN :**

Non ! Par exception. Si vous avez lu la délibération, on pouvait maintenir ce mode de gestion par exception, puisque la SEM était antérieure, par dérogation. C'est marqué dans la délibération.

**M. le Président** :

Oui, mais la loi...

**M. JACOTTIN** :

C'est marqué dans la délibération.

**M. le Président** :

La loi...

**M. JACOTTIN** :

Oui, pour les nouvelles, pour les nouvelles sociétés, je suis d'accord avec vous. Mais là, en l'espèce, c'est une ancienne société. On aurait pu garder ce mode de gestion.

**M. le Président** :

Eh bien, franchement, bonne chance, parce que je ne sais pas si vous avez suivi la totalité des débats pendant toutes ces années. Il se trouve que l'on ne pouvait pas parce qu'il y avait... Nous avons dû ajouter, combien ? Deux fois 800 000 € ?

**M. PERES** :

La première, pour une augmentation de capital.

**M. JACOTTIN** :

Alors, ...

**M. le Président** :

Deux fois 800 000 € pour équilibrer.

**M. JACOTTIN** :

Est-ce que je pourrais aller au bout de mon explication ?

**M. le Président :**

Je vous indique cela.

**M. JACOTTIN :**

Oui, oui.

**M. le Président :**

Si quelqu'un suit nos débats, qui connaisse l'environnement du sport, il n'y a plus de société d'économie mixte dans le monde sportif professionnel.

**M. JACOTTIN :**

Oui, mais c'est inexact...

**M. le Président :**

C'est fini.

**M. JACOTTIN :**

...c'est inexact de dire que nous ne pouvons pas continuer ce type de gestion.

Donc, nous vous avons alerté à l'époque sur le danger que représentait pour nous ce mode de gouvernance 100% privé qui ne permettait pas un contrôle effectif par la collectivité publique. Le mode de gestion était en société d'économie sportive locale, était certes atypique, mais restait possible à titre dérogatoire et il avait le mérite de nous permettre d'être en terrain connu.

Bon, je fais vite sur la gestion chaotique à l'américaine pendant ces quelques mois : le projet hôtelier mirifique, le Disneyland du basket et puis, pour finir - et là aussi, on aurait beaucoup à dire - sur le coup de grâce avec les tokens. Bref ! On est dans le cadre d'un échec.

Mais la délibération d'aujourd'hui, et c'est cela qui nous intéresse, pose un problème fondamental de principe et mériterait, à mon sens, d'être révisée, ainsi que le projet d'accord qui l'accompagne. La délibération, et cela a été bien expliqué par Monsieur Pérès, entérine la perte sèche de 200 000 € pour les collectivités, sans envisager de clause de retour à meilleure fortune. Alors, je vais m'expliquer. Certes, c'est un peu technique, mais Monsieur Pérès, en tant que professionnel des chiffres, connaît bien ce mécanisme qui permet, en cas d'abandon de créance, de se voir rembourser ultérieurement tout ou partie des créances abandonnées, dans l'hypothèse où l'état ultérieur de la société le lui permettrait.

Donc, ma question : pourquoi faire un cadeau de 200 000 €, définitif ? Et ne pas prévoir ce type de clause qui ne grève pas le présent, mais permet de parier sur un redressement futur que nous voulons tous, du club, et assure à la collectivité de ne pas renoncer définitivement à ces 200 000 € ? Donc, je souhaite, Monsieur le Président, une modification de la délibération et du projet d'accord afin d'intégrer cette clause de retour à meilleure fortune. Je crois que cela, c'est un élément essentiel et cela permet aussi à nos concitoyens de bien comprendre que malgré le fait que nous



avons 800 000 €, et bien on ne désespère pas un jour de pouvoir retrouver les 200 000 € qui seraient perdus. C'est à mon sens du bon sens et de la bonne gestion, vous en conviendrez, j'espère, Monsieur Pérès. Puisque l'on est souvent taxés d'incurie gestionnaire, là, pour le coup, je trouve que ce type de clause a le mérite d'exister. En quoi *inaudible* et donc, je pense que sur ce principe-là, cela me paraîtrait nécessaire d'y réfléchir.

Et puis surtout, j'en termine, ce qui est important, et cela a été un peu évoqué par Monsieur Pérès lorsqu'il nous a énoncé la succession de subventions que nous avons versées, je pense qu'il serait intéressant - et cela permettrait à l'assemblée et à ceux qui nous suivent - de nous adresser un bilan financier de toutes les aides qui ont été accordées. Et là, en général, on ne va pas focaliser sur l'Elan Béarnais. Mais je pense que pour les clubs professionnels qui sont aidés, comme le rugby, comme le handball ou comme le rugby féminin, je pense que ce serait très important de disposer d'une information exhaustive de toutes les subventions qui ont été accordées, à la fois les subventions d'investissement, également les aides directes et indirectes. Car aujourd'hui, il est difficile pour les élus que nous sommes de mesurer concrètement la hauteur de tous les engagements pris par la collectivité pour soutenir ces clubs. Et encore une fois, c'est vraiment à titre informatif.

Donc, je résume ma demande. Je souhaite que nous introduisions une clause de retour à bonne fortune, avec une possibilité à terme de retrouver les 200 000 € de la collectivité, peut-être dans 10, dans 15, dans 20 ans, mais peu importe, de façon à ce que l'on ne puisse pas nous accuser plus tard d'avoir laissé perdre une créance, une créance ou une dette - on l'appelle comme on veut - de 800 000 €.

**M. le Président :**

Monsieur Pérès...

**M. PERES :**

Oui, je reprends en quelques mots. Donc, 800 000 € : c'est-à-dire l'augmentation de capital de 600 000 € et une subvention exceptionnelle de 200 000 €. Cela ne représente pas la valeur du club. Cela ne représente pas la valeur des actions. C'était simplement, effectivement, ce que nous essayions de retrouver. On a beaucoup perdu en étant dans la société d'économie mixte, beaucoup perdu d'argent public, Monsieur Jacottin, donc, ...

**M. le Président :**

Des millions !

**M. PERES :**

Deux ans ou un an et demi avant cette opération, on avait aussi encore souscrit. Donc, on ne pouvait pas y rester, vous en aviez convenu. On ne pouvait pas rester, et c'était quelque chose de très important parce que les budgets augmentaient et que, je répète, on n'a pas vocation à y rester. Donc 800 000 €, ce n'est pas la valeur de l'entreprise, c'est ce que nous y avons injecté.

Or, il fallait trouver un repreneur. Ce n'est pas si facile. On est bien placés pour le savoir et on en a trouvé un à un moment très difficile sur le plan financier et sur le plan sportif. Moi, je considère, si vous voulez, que lorsque ce dernier repreneur a repris l'affaire, je ne suis même pas sûr que la société valait 800 000 €. Il y a des dettes encore. Enfin, pas des dettes, mais il y a des déficits déjà,

qui sont importants. Il y a des sponsors qui ne sont pas revenus. Il y a moins de spectateurs, etc. La valeur pourrait être bien inférieure, et on n'aurait rien à dire, ni vous, ni moi. Qu'est-ce que c'est la valeur, d'ailleurs, d'une société sportive ? Ce sont essentiellement des éléments non financiers. Ce sont des éléments, c'est le, entre guillemets, ce n'est pas le terme, mais c'est « l'élément humain ». C'est, j'allais dire, le fonds de commerce. Ce n'est pas un fonds de commerce, mais c'est cela. Or, aujourd'hui, les difficultés, cela aurait pu être beaucoup moins. On n'aurait rien eu à dire. Ce n'était pas la valeur de la société, c'est ce que je voulais expliquer. C'est la raison pour laquelle on a trouvé un repreneur sérieux, etc. Parce que c'est une discussion aussi, on ne décrète pas, on contracte, on négocie. C'est cela, la vie aussi.

**M. JACOTTIN :**

Mais pourquoi ne pas utiliser ce mécanisme, Monsieur Pérès, qui est vertueux ? Puisqu'il permettrait justement, dans le cadre d'une évolution future, de dire : « Eh bien, écoutez, on a fait un effort, mais quand cela ira mieux, vous nous rembourserez ces 200 000 €. » Cela me paraît vertueux comme façon de faire. Et cela envoie comme message que l'on est attentifs. Là, vous m'expliquez la situation actuelle que j'entends, et je n'entends pas la contester. Je vous dis simplement : pourquoi renoncer à une créance ? Parce que là, j'ai bien lu l'accord et le projet, on ne peut pas revenir dessus. Donc, aujourd'hui, vous évoquez vous-même que l'on avait 800 000 €. Pourquoi se priver de la possibilité, peut être hypothétique, mais pourquoi se priver de cette possibilité-là, puisque le droit nous le permet ? Vous convenez avec moi qu'on pourrait le faire ?

**M. le Président :**

Non, le droit le permet, mais il se trouve que nous avons trouvé un accord, et je vous signale, si vous avez lu le dossier, que nous ne faisons qu'en revenir à la situation antérieure, à la Société d'économie mixte, qui avait comme capital 600 000 € de...

**M. JACOTTIN :**

Non, mais il y a bien 800 000 € qui deviennent 600 000 €, enfin, je veux dire...

**M. le Président :**

Non, ce n'est pas 800 000 €. Il y a beaucoup plus que cela. La collectivité a injecté des millions d'euros dans le club, des millions d'euros avant nous...

**M. JACOTTIN :**

Oui, mais on peut essayer de les récupérer, Monsieur le Président ?

**M. le Président :**

Nous avons un accord, et c'est sur cet accord que nous allons voter, parce qu'il serait stupide et désobligeant, pour ceux avec qui nous travaillons, de changer l'accord que nous avons eu ici.

**M. JACOTTIN :**

Donc, vous êtes en train de dire que l'accord n'est plus négociable. Donc, aujourd'hui, on se contente d'entériner un accord qui a déjà été négocié.

**M. le Président :**

Eh bien, oui.

**M. JACOTTIN :**

Donc cela veut dire que l'assemblée n'est que là... On ne peut même plus suggérer des modifications, proposer... Parce que là, je vous rappelle que c'est une proposition qui n'entache en rien l'accord, qui simplement propose dans le futur de ne pas s'asseoir sur 200 000 €. Moi, je trouve que c'est de la bonne gestion.

**M. le Président :**

C'est exactement comme si vous disiez... On vient d'acheter les terrains Heid pour...

**M. JACOTTIN :**

Non, non. Mais ne changez pas de dossier, restez sur le fond, Monsieur le Président. Quand vous dites « l'argent public n'est pas fait pour soutenir l'argent privé », là, j'ai le sentiment que vous faites un cadeau au privé de 200 000 €.

**M. le Président :**

Monsieur Jacottin, excusez-moi, je fais ce que je dois faire et je ne vous demande pas votre permission !

**M. JACOTTIN :**

Mais en l'occurrence, vous demandez la permission à l'assemblée. Et là, vous êtes en train de nous dire que l'on n'a rien à dire puisque c'est déjà ...

**M. le Président :**

Ce n'est pas que l'on n'a rien à dire, on vote « pour » ou on vote « contre ». C'est comme si vous disiez « l'accord que vous nous avez soumis, pour acheter les 20 hectares de terrain Heid... »

**M. JACOTTIN :**

Non, mais restons sur le sujet.

**M. le Président :**

Moi, Monsieur Jacottin...

**M. JACOTTIN :**

Restons sur le sujet...

**M. le Président :**

... je demande que l'on introduise une nouvelle clause qui dira que l'année prochaine, on augmentera le prix...

**M. JACOTTIN :**

Non, ce n'est pas cela, Monsieur le Président.

**M. le Président :**

Cela n'a aucun sens...

**M. JACOTTIN :**

Ce n'est pas cela. Ne dites pas « cela n'a aucun sens ». Cela a du sens, parfaitement ! Et tout le monde comprend que quand on a une dette de 800 000 € et qu'elle passe à 600 000 €, quelque part, c'est que l'on perd 200 000 €.

Donc, aujourd'hui, ce que je vous dis, c'est d'acter le fait que si la situation du club demain est meilleure, et bien, que l'on puisse légitimement réclamer ces 200 000 €. Cela me paraît être de la bonne gestion.

**M. le Président :**

Eh bien non, nous avons un...

**M. JACOTTIN :**

Ah bon ! Ce n'est pas de la bonne gestion ?

**M. le Président :**

Nous avons un accord et nous le respecterons.

**M. JACOTTIN :**

Vous avez un projet d'accord ? Vous êtes en train de me dire que l'accord est signé ?

Non, mais c'est une question : l'accord est déjà signé ?

**M. le Président** :

Non mais vous le faites exprès ?

**M. JACOTTIN** :

Non, je ne fais pas exprès.

**M. le Président** :

Vous faites semblant ?

**Mme POUEYTO** :

Votez contre et point barre !

**M. JACOTTIN** :

Mais il n'y a pas point barre. On est dans une assemblée et cette assemblée a le droit, à un moment donné, de s'interroger. Bien sûr que le vote... mais j'ai le droit...

**Mme POUEYTO** :

Votez « contre » et puis c'est tout.

**M. JACOTTIN** :

J'ai le droit de faire des propositions. J'ai le droit de faire des propositions qui ne sont pas dénuées de sens.

**M. le Président** :

Monsieur Nahon.

**M. NAHON** :

Oui...

**M. LALANNE** :

Et avant le vote, il y a des débats.

En tant que député, vous devriez le savoir.

**Mme POUEYTO :**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, ce n'est plus un débat.

**M. le Président :**

Monsieur Nahon...

S'il vous plaît !

**M. LALANNE :**

Retour de la bonne fortune, cela pourrait être un débat intéressant pour l'ensemble de l'assemblée.

**M. le Président :**

Monsieur Nahon...

**M. NAHON :**

Ma réflexion : l'Elan Béarnais, disons, a subi deux échecs de négociation, il ne faut pas l'oublier. À deux fois...

**M. le Président :**

A subi des sinistres...

**M. NAHON :**

... à deux fois 800 000 € qui n'ont pas été payés. Et comme tout bien, dans la mesure où cela ne se vend pas au prix, eh bien, il faut convenir d'une baisse, d'une diminution du prix.

Alors, moi, ce n'est pas ma question première. Ma question première, c'est pourquoi... Enfin, d'abord, les repreneurs s'engagent à porter le capital à 600 000 €. Alors, ma question : est-ce que le capital sera libéré dès le départ ou est-ce qu'il se libérera au fur et à mesure de l'échelonnement de la dette ?

**M. le Président :**

Le paiement est sur plusieurs années : c'est 100 000 € par an pendant 6 ans.

**M. NAHON :**

Donc, c'est un capital qui ne sera pas libéré.

Alors, la question que l'on peut se poser, c'est...

**M. le Président :**

Non, je ne crois pas du tout. Je pense que ce qui est échelonné, c'est le paiement.

**M. NAHON :**

Le paiement...

**M. le Président :**

Je vous rappelle que la transmission des titres a eu lieu, juridiquement, dans l'étape précédente, dans l'étape américaine. Et pourquoi on avait baissé de 200 000 € ? Parce que les repreneurs de l'époque ont fait valoir qu'ils avaient trouvé des surprises très péjoratives dans la situation comptable qui n'avaient pas été - je vais chercher des mots les plus prudents - qui n'avaient pas été parfaitement élucidées auparavant.

Une des choses dont je suis heureux pour le club et pour nous, c'est que cette fois-ci, tout a été mis en évidence. Il n'y a plus dans les tiroirs de choses désagréables comme on en a connu trop souvent. Bien que ce soit une société d'économie mixte, il y avait énormément de dossiers non apparents - on va dire cela comme cela – énormément : des contentieux en droit du travail, des factures impayées... Cela n'était pas, cela n'a pas été - et je le dis sans offenser quiconque - cela n'a pas été une gestion rigoureuse. Cette fois-ci, notre impression, je crois pouvoir le dire, est que c'est une gestion rigoureuse et c'est un point très important. Et c'est pour cette raison-là que nous avons accepté la demande de défalquer 200 000 €, parce qu'il y avait énormément de cadavres dans les placards. En tout cas, on nous faisait valoir qu'il y avait énormément de cadavres dans les placards. Et encore une fois, ces 600 000 € correspondent à la part de capital que nous avons dans la société d'économie mixte.

C'est cela, Monsieur Pérès ?

**M. PERES :**

Juste un mot, pour répondre calmement à Monsieur Jacottin. Vous dites 800 000 €, c'était ce que l'on avait injecté. On en avait injecté beaucoup plus. Si on avait pris uniquement toutes les pertes, on serait à un montant plus élevé. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé, c'est que l'on a eu une négociation, c'est-à-dire un acheteur et un vendeur. Et on discute. Et le prix, il n'est pas, comme cela, nécessairement accepté. Mais chaque fois qu'il y a une opération, et Dieu sait qu'il y en a, partout, d'achat et de vente, on discute et on essaie de se mettre d'accord sur un prix. Et si on se met d'accord sur un prix et on considère, compte tenu des difficultés sur lesquelles je ne reviens pas, que c'est 600 000 €, eh bien, à ce moment-là, on ne l'assortit pas d'une clause de retour à meilleure fortune. On assortit une clause de retour à meilleure fortune, qui est un principe auquel j'adhère tout à fait, mais lorsque l'on s'est mis d'accord, et là, l'accord...

**M. JACOTTIN :**

Est-ce que cela leur a été proposé ?

**M. PERES :**

... il l'a été sur une réduction du prix...

**M. JACOTTIN :**

Est-ce que cela leur a été proposé ?

L'avez-vous proposé dans le cadre de la négociation, cette clause de retour à bonne fortune ?

Non, mais c'est une question !

**M. PERES :**

Non, mais je veux dire, la clause de retour à meilleure fortune, cela suppose que l'on se sera mis d'accord et que l'on dit bon, effectivement, il y aura cela. Là, la négociation ne s'est pas passée comme cela. On considère 600 000 €, mais, je le répète, chose fondamentale, on a pris, nous, quelque chose qui est vrai, comme correspondant à notre apport de 800 000 €, mais la valeur de l'action n'est pas du tout liée à cela. La valeur de l'action, lorsque ce Monsieur, le dernier repreneur l'a pris, de mon point de vue, elle est bien moindre.

**M. le Président :**

Elle est très inférieure.

**M. PERES :**

Donc, il a fait un effort lui aussi. Et il ne faut pas considérer 800 000 € comme une valeur totale, absolue, vraie. Non. Si on avait tenu cela...

**M. le Président :**

On va peut-être interrompre...

**M. PERES :**

On aurait pris d'autres pertes.

**M. JACOTTIN :**

Juste un mot.

Je pense, que l'on est des élus, on est comptables et on lit les délibérations. Dans la délibération est mentionné que nous avons injecté 800 000 € et qu'aujourd'hui nous renonçons à 200 000 €...

**M. le Président :**

Mais on a injecté beaucoup plus, Monsieur Jacottin...



**M. JACOTTIN :**

... dans le cadre d'une discussion commerciale, etc., cela, je peux l'entendre. Mais ce que moi, je ne peux pas entendre, c'est de dire qu'à un moment donné, il existe des mécanismes qui permettent, justement, de revenir à une situation. C'est dommage de ne pas l'avoir envisagé et de ne pas avoir cette volonté-là, à un moment donné, de dire, eh bien, quand bien même vous nous dites « on a investi beaucoup plus », alors, je serais tenté de vous dire : si on a investi encore plus, eh bien, il faut que la clause soit encore plus grande. On parle d'argent public. Et donc, l'argent public, à un moment donné, que l'on a investi - et encore une fois, je ne dis pas qu'on l'a perdu - mais il faut qu'à un moment donné, on ait la possibilité d'expliquer à nos concitoyens que cet argent, on espère, grâce à la bonne gestion, grâce au nouvel investisseur, qu'un jour nous le retrouverons.

Peut-être que nous ne le retrouverons pas, mais au moins on aura essayé de le faire. Et je crois qu'aujourd'hui, c'est ce qui manque dans cette délibération. C'est pour cela que je proposais de la retirer et de rajouter cela.

**M. le Président :**

Très bien, fort bien.

Retirer la délibération... Ce n'est pas tout à fait, me semble-t-il, logique. On va dire, comme on dit en anglais : « We agree to disagree. » On est d'accord pour ne pas être d'accord.

Je mets aux voix le rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

8 « contre ».

Merci.

Le rapport est adopté.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Gilbert DANAN), M. Jean LACOSTE (pouvoir à Mme Josy POUHEYTO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir

à Mme Patricia WOLFS), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), Mme Karine RODRIGUEZ (M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

**Vote(s) contre** : M. Jean-Yves LALANNE, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Eric BOURDET, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Julien OCHEM)

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Pérès, fonds de concours, attribution à la commune de Billère.

**11 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BILLERE POUR TRAVAUX**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Voilà.

**M. le Président** :

On pourrait le retirer !

**M. PERES** :

On pourrait retirer...

**M. le Président** :

On pourrait le retirer pour mettre une clause supplémentaire. Non ?

**M. LALANNE** :

Un, ce n'est pas possible parce que c'est le règlement et deux...

**M. le Président** :

Non, mais Monsieur Lalanne, c'était une plaisanterie, excusez-moi.

**M. LALANNE** :

Oui, mais ces plaisanteries peuvent intimider aussi des élus, donc... Nous pas !

Mais je pense que si vous pouviez le faire, vous le feriez.

**M. le Président :**

Oui, j'ai senti que vous étiez intimidé, Monsieur Lalanne, et vous avez raison de l'être.

Bon, unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**12 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE DENGUIN POUR L'ECLAIRAGE DE LA SALLE MULTI-LOISIRS ET DU COURT DE TENNIS COUVERT**

**Rapporteur :** M. François BAYROU

**M. le Président :**

Commune de Denguin.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**13 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE GELOS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE**

**Rapporteur :** M. François BAYROU

**M. le Président :**

Commune de Gelos.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**14 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE LÉE POUR TRAVAUX**

**Rapporteur :** M. François BAYROU

**M. le Président :**

Commune de Lons.

Unanimité.

Ah ! Pardon, j'ai sauté Lée, ce qui n'est pas bien.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**15 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE OUSSE POUR TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

**M. le Président** :

Commune d'Ousse.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**16 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE LESCAR POUR TRAVAUX**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

**M. le Président** :

Commune de Lescar, très importante dotation.

**Mme REVEL** :

Pour de très importants projets.

Et je vous remercie au nom de tous les Lescariens.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**17 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'ARBUS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

**M. le Président** :

Arbus.

Unanimité.

Je pourrais dire les chiffres.

Pardon, Monsieur Pérès, je me suis substitué à vous indûment.

Je vous rends le micro.

Allez-y, continuez.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**18 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE UZEIN POUR LA CREATION ET RENOVATION DES AIRES DE JEUX**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Je ne sais plus où vous en êtes.

Alors, Uzein, effectivement, un fonds de concours de 11 000 €.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Ensuite, Uzoz.

**19 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'UZOS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Uzos.

**M. le Président :**

127 205 €.

**M. PERES :**

Exactement.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Mazère-Lezons.

**20 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE MAZERES-LEZONS  
POUR L'AMENAGEMENT D'UN CITY STADE**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Mazère-Lezons, 21 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**21 – FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE SIROS POUR L'AME-  
NAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Siros, 45 000 € sur des travaux de 150 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Aressy.

**22 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'ARESSY POUR TRAVAUX**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Et Aressy, 43 000 € sur 155 000 €.

C'est bon ! Aressy, 43 000 €.

**M. le Président :**

Non !

**M. PERES :**

Comment cela, non ?

**M. le Président :**

73 476 €, en cumulé.

Unanimité.

Non, mais je vous assure que je ne vous truede pas, Monsieur Pérès.

Cela, c'est Aressy : 20 000 €, oui, peut-être, mes notes ne sont peut-être pas exactes. Vous avez raison.

Monsieur Pérès, c'est vous qui avez raison.

**M. PERES :**

Ah ! Je vous remercie.

**M. le Président :**

Les notes que j'ai sous les yeux sont erronées.

**M. PERES :**

Bon, merci de le dire.

**M. le Président :**

Alors cela, c'était pour Aressy.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Ensuite, Monsieur Dudret, Société Publique Locale, rapport des mandataires.

**23 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2022**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

**M. PERES :**

Oui, il s'agit de prendre acte.

**M. le Président :**

Non, ce n'est pas vous, Monsieur Pérès, c'est Monsieur Dudret. Mais c'est Monsieur Jacottin qui vous a troublé, je crois, qui vous a intimidé. C'est Monsieur Dudret qui rapporte le rapport des mandataires de la Société publique locale des Pyrénées-Atlantiques.

**M. DUDRET :**

Merci, Monsieur le président.

Je rappelle simplement que la Société publique locale des Pyrénées-Atlantiques a pour objet, au profit de ses actionnaires, d'apporter une offre en matière d'aménagement du territoire, un espace urbain rural naturel.

Mais aussi, elle peut :

- Réaliser ou prêter assistance pour des études, conseils, analyses ;
- Ou même des opérations d'aménagement ;
- Et encore des opérations de construction, de rénovation, de restauration, de démolitions,

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*



d'entretien de tout immeuble, local ou ouvrage.

L'agglomération de Pau étant actionnaire de cette Société publique locale, le rapport du mandataire lui est donc soumis.

Le capital social de la société est divisé en actions de 100 € et atteint un total de 225 000 €.

L'agglomération dispose de 50 actions, et donc, à ce titre, je siège à l'assemblée spéciale des actionnaires qui a donc un représentant au sein du conseil d'administration, qui est le maire de Cambo-les-Bains, Christian Devèze.

On note un certain nombre de communes de l'agglomération qui adhèrent à titre individuel : Billère, Bizanos, Lescar, Lons, Jurançon et Pau. Et aussi, en 2023, viendra se rajouter la commune de Poey de Lescar.

Le conseil d'administration en 2022 s'est réuni deux fois. L'assemblée générale, en 2022, puisque c'était l'année de constitution de la société, ne s'est pas réunie.

Au final, en fin d'exercice 2022, la société a affiché un résultat net de 14 000 €, qui représente 4 études, dont une à Jurançon, et 14 contrats, pour un chiffre d'affaires global de 275 000 €. On peut noter dans le rapport que 14 contrats ont été signés à la clôture de l'exercice, pour une rémunération de 991 000 €, dont 788 000 € pour le 64, donc, en 2023.

Donc, il revient simplement au conseil de prendre acte de ce rapport 2022, qui est la première année de constitution et de prendre acte du débat, s'il y a lieu, à l'issue de cette présentation.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Nous prenons acte.

**Le Conseil communautaire prend acte du rapport des mandataires 2022 de la Société Publique Locale des Pyrénées-Atlantiques.**

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, bilan de la concertation dans le cadre de la modification n°3 du Plan local d'Urbanisme intercommunal.

**24 - BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

## **M. DUDRET :**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, au regard du contexte local et national, la modification 3 vise à accompagner de manière plus efficace la politique de l'habitat menée sur le territoire de l'agglomération, tout en prenant en compte des enjeux climatiques. Autrement dit, et plus clairement, il s'agit d'adapter les outils réglementaires que peut contenir le document pour collectivement mieux organiser et réguler l'urbanisation.

Les objectifs qui sont poursuivis dans le cadre de cette modification sont :

- Organiser prioritairement le développement du territoire autour des centralités, y compris des centralités de proximité ;
  - Limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols ;
  - Phaser l'offre foncière mobilisable ;
  - Anticiper et guider le développement urbain au sein des espaces actuellement urbanisables ;
  - Et enfin, adapter l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants.

En moyenne, sur le périmètre de l'agglomération, 20% du gisement foncier est impacté par un phasage de l'urbanisation via les orientations d'aménagement et de programmation notamment.

La concertation préalable s'est déroulée du mardi 23 janvier au mardi 27 février 2024, via les divers moyens de consultation.

Le bilan est le suivant :

- 90 observations ont été recueillies. Cependant ces observations ne portent pas sur des objets de la modification n°3. Il s'agit, comme d'habitude, de demandes de classement de zones naturelles et agricoles en zones constructibles, ou de demandes de changement de destination de bâtiments en zones naturelles ou agricoles ;
  - 20 % des observations ont un lien avec le thème de la modification que sont : l'offre de logement, le phasage de l'urbanisation, la mixité sociale, la maîtrise du développement urbain, en particulier dans les zones inondables et les centralités. Par exemple, à Pau, Trespoey et Lapuyade ;
  - 9% des observations ont été émises par des communes de l'agglomération - communes d'Arbus, Artiguelouve, Pau, Lée et Ousse - pour accompagner des projets urbains. Elles portent sur des demandes de précisions ou des modifications d'emplacements réservés, d'orientation, d'aménagement et de programmation, de zonage ;
  - Près de la moitié des observations, 47 %, concernent les modifications pour la commune de Lons. Les remarques ont porté sur deux secteurs en particulier et concernent la densité urbaine et ses conséquences en termes de déplacements, stationnement, accès, bruit, gestion des eaux pluviales, préservation des espaces naturels et du paysage.

Les projets évoqués, sont :

- La création d'une orientation d'aménagement et de programmation, Pont Long sur la parcelle AR2 ;
- Et la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation de la Paris Madrid sur la parcelle AR180.

Dans les deux cas, la modification vise à encadrer l'urbanisation sans changer les objectifs de densité, voire en y allant avec une densité moindre, le secteur étant déjà en zone constructible.

Autre sujet abordé pour la commune de Lons : l'enjeu de mobilités, processus de concertation, qualifié d'insuffisant et enfin, des demandes de précisions sur des modifications dans d'autres secteurs ; et enfin, en dernier point, globalement, des demandes de précisions sur l'application du document ou des difficultés de compréhension des termes du document actuel, notamment dans le cadre des rendez-vous qui ont été pris et des observations.

Simplement, après cette phase de concertation, les prochaines étapes de la procédure sont les suivantes :

- Ajustement du dossier à la suite des remarques et observations issues de la concertation ;
- Transmission, en fin avril du dossier aux personnes publiques associées et à la mission régionale d'autorité environnementale pour avis ;
- L'organisation d'une enquête publique après l'été, en septembre-octobre 2024 ;
- Et enfin, la présentation de la modification à votre approbation en décembre 2024.

La présente délibération que je vous soumets, vise donc l'arrêt du bilan de la concertation préalable, tel qu'exposé sur le projet de modification n°3 de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

**M. le Président :**

Merci du rapport très complet et merci, surtout, de votre investissement personnel, Monsieur Dudret, dans des dossiers qui sont tout sauf évidents, dont on a l'impression qu'ils forment des labyrinthes et que l'on n'arrive jamais à en sortir. Et donc, je vous ai beaucoup de gratitude sur ce sujet personnellement.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Alors, Monsieur Dudret, vous avez le rapport 25, la concertation dans le cadre de la modification n°4.

**25 - BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

**M. DUDRET :**

Là, on va aller sur la commune de Lons et on va parler de la zone Monhauba pour laquelle on porte une modification de zonage, afin de permettre, je dirai, le développement des entreprises, un développement des locaux tout simplement ou une meilleure densité.

Il n'y a eu que deux observations qui sont très mineures. Et on va se retrouver avec le même process de modification que celui que je viens d'exposer avant, pour aboutir à l'enquête publique en septembre-octobre 2024 et la présentation définitive de la modification à l'approbation de

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

l'assemblée en décembre 2024.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Même rapport, même gratitude, même unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

**26 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

**M. DUDRET :**

Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'accompagner les constructions de qualité, repérées sur l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et cette conversion permettra l'octroi d'une aide : au minimum de 2% du montant des travaux et un avantage fiscal allant jusqu'à la déduction de 50% du montant des travaux du revenu imposable.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

**27 - AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE & PYRENEES : PROGRAMME ET SUBVENTION 2024**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

**M. DUDRET :**

La communauté d'agglomération est membre de droit de l'Agence d'Urbanisme. A ce titre, une convention triennale a déjà été passée. Et c'est à ce titre, au titre de cette année 2024, que ces deux conventions sont passées. L'agence accompagnera ainsi l'agglomération dans un certain nombre de travaux qui sont d'actualité, et notamment sur le bien-être, l'habitat, etc. L'avenant pour cette année porte sur 204 200 € :

- 95 000 € au titre de la cotisation en tant que membre de droit ;
- Et 109 200 € pour les 210 jours travaillés qui vont être commandés.

Je ne voterai pas pour cette délibération.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Monsieur Victor DUDRET ne prend pas part au vote.**

**Ne prennent pas part au vote :** M. Jean-Louis PERES, M. Michel CAPERAN, M. Michel BERNOS

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, conventionnement avec l'Agence Publique de Gestion Locale.

**28 - CONVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE POUR 2024**

**Rapporteur :** M. Victor DUDRET

**M. DUDRET :**

Oui, il s'agit d'une convention à renouveler puisque l'agence fournit du personnel qualifié pour nous aider dans l'instruction des documents d'urbanisme.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

Madame Poueyto, avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers « politique de la ville ».

### **29 - AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES BAILLEURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE**

**Rapporteur** : Mme Josy POUEYTO

**Mme POUEYTO** :

Oui, merci, Monsieur le président.

Il s'agit en fait de vous autoriser à signer cet avenant, eh bien, avec Monsieur le Préfet et le directeur général de Pau Béarn Habitat, pour les actions qui sont donc prévues dans les conventions qui vous sont jointes, pour un montant de 1 046 170 €.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Mora, révision du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux.

### **30 - REVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Rapporteur** : M. Pascal MORA

**M. MORA** :

Merci, Monsieur le Président.

Je dis juste un petit mot et après j'irais beaucoup plus vite par rapport à cette délibération qui vous est proposée.

Je souhaitais juste vous dire que depuis que je m'occupe de la délégation Habitat, je ne me rappelle pas d'une délibération qui en amont, a fait l'objet d'autant de préparation dans les débats. Nous avons eu énormément de réunions avec les services et avec les élus concernés : Monsieur Nahon, la commune d'Artiguelouve, la commune de Billère, enfin toutes les communes qui sont concernées par le logement social. Ces discussions étaient dues au fait que comme vous le savez, les demandes de logements sociaux sont traitées en commission d'attribution des logements sociaux. Certaines communes avaient peut-être certaines craintes par rapport à ce tableau de critères que nous allons mettre en place. Je souhaitais juste rappeler à tout le monde - d'abord vous remercier

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

pour tout le travail qui a été fait - ensuite, vous dire que la commission reste souveraine, et le choix des maires restera déterminant dans l'attribution des logements sociaux.

Voilà, une fois que j'ai dit tout cela, Monsieur le Président, nous pouvons l'adopter.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Mora, gestion des aides à l'habitat privé.

### **31 - CLOTURE DE LA PROGRAMMATION 2023 DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

**Rapporteur : M. Pascal MORA**

**M. MORA :**

Non.

**M. le Président :**

Ah, pardon ! Je veux aller plus vite que la musique.

Clôture de la programmation des logements locatifs sociaux.

**M. MORA :**

Oui, donc le résultat de l'année 2023 : 117 logements locatifs sociaux pour 403 000 € de l'agglomération ; 73% de l'effectif, les communes Gelos, Lescar, Lons, Laroin, Pau.

J'ai tout dit.

On va passer au programme 2024.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Mora, convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.

**32 - CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES A L'HABITAT PRIVE - AVENANT AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2024**

**Rapporteur** : M. Pascal MORA

**M. MORA** :

L'aide à la pierre.

L'année 2023 : 2 610 000 € pour 180 logements aidés.

L'enveloppe de l'agglomération : 665 000 €.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Mora, opération de restauration immobilière : programmes 3, 4 et 5.

**33 - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) - PROGRAMMES N°3, 4 ET 5 : DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**Rapporteur** : M. Pascal MORA

**M. MORA** :

Nous sommes sur la commune de Pau ; 38 immeubles sont concernés. Une belle opération pour la ville de Pau.

Nous en sommes à l'enquête parcellaire, si vous le souhaitez.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Chenevière, indemnités dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée Est de la



ville de Pau.

### **34 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE LA VILLE DE PAU**

**Rapporteur** : M. Thibault CHENEVIERE

**M. CHENEVIERE** :

Monsieur le Président, chers collègues, une délibération classique pour l'indemnisation dans le cadre des travaux sur l'îlot Batsalle que vous inaugurez le 13 avril.

Donc :

- Tabac presse Edouard VII pour 4 391 € ;
- Et le salon de coiffure Alter Ego pour 5 214 €.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Patriarche, rapport d'activité du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

### **35 - RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT MIXTE PAU BEARN PYRENEES MOBILITES**

**Rapporteur** : M. Nicolas PATRIARCHE

**M. PATRIARCHE** :

Eh bien, écoutez, les documents ont été joints à la délibération.

Le fait principal, c'est qu'en 2022, nous avons retrouvé un niveau d'avant Covid - 2023 est encore meilleure - et que nous avons poursuivi tous les axes habituels, et notamment nos gros efforts en matière de vélo.

**M. le Président** :

Merci beaucoup et merci pour le travail.

Unanimité.

Allez-y !

**M. BOURDET :**

Merci, Monsieur le président.

Vous le savez, ce rapport était attendu. Je suis intervenu, lors des deux derniers conseils communautaires de 2023 pour demander le passage de ce rapport sur la mobilité 2022, obligation réglementaire, je précise, avant la fin de l'année suivante. Il est toujours intéressant d'avoir un débat, sachant que la mobilité reste un enjeu de tous les jours pour tous les habitants du territoire de notre agglomération.

En décembre, on m'a donc répondu qu'il avait été même présenté. Soit on ne sait pas où on en est, soit on se moque des élus qui font leur travail.

Revenons maintenant sur le rapport qui présente de nombreux aspects, même si l'on peut regretter un rapport partiel, qui montre les avancées, mais qui cache des difficultés en termes de cadencement de bus, de ponctualité, de suppression des bus en fonction de la disponibilité du matériel et du personnel.

Comment les élus de cette assemblée peuvent se faire une idée précise sans avoir tous ces éléments ?

Je vais maintenant traiter plusieurs points qui me semblent importants en lisant ce rapport.

Tout d'abord sur l'hydrogène et le Fébus : le sujet de l'hydrogène qui mobilise de gros moyens et aussi beaucoup d'énergie, à plusieurs sens du terme. D'ailleurs, l'actualité rattrape notre Fébus, puisque l'entreprise Van Hool devrait déposer le bilan avant une éventuelle reprise de certaines activités et une délocalisation, aussi, en Macédoine. La faillite est donc désormais inévitable. Elle devrait être demandée après ce week-end pascal. Il restera ensuite à trancher sur un éventuel repreneur. En effet, ce sujet me semble primordial pour la suite du fonctionnement de notre réseau de bus et nous observons, dans le rapport des mobilités 2022, déjà des dysfonctionnements sur certains bus : des vibrations, des arrêts en cours de fonctionnement et autres types de soucis.

Qu'en sera-t-il sur Pau ?

Je me suis déjà longuement exprimé sur le sujet en général, sur l'hydrogène. Dans le rapport des mobilités, il est noté que l'électricité est achetée avec des certificats d'énergie. On en a déjà parlé ici. Alors, je vous invite tous à aller sur le site Idelis et sur l'onglet Fébus, pour découvrir la merveilleuse description des bus à hydrogène et surtout une phrase : « À Pau, l'électricité nécessaire à l'électrolyse de l'eau est produite par des panneaux solaires. » Une énergie purement verte, donc. C'est noté sur le site Idelis. Outre le titre qui donne une fausse idée, « Zéro émission » - d'ailleurs, l'ADEME a revu sa désignation - cette affirmation laisse penser que nous avons des panneaux solaires sur le site, alors que nous payons des certificats d'énergie.

Il est temps d'enlever ces fausses mentions sur le site Idélis.

Deuxième point, sur l'orientation globale : au niveau des orientations globales, on sait que l'objectif est de passer à 11 millions de validations, alors que nous sommes à 9. Cela implique donc des ajustements qui devront se faire avec les salariés pour garantir un service optimum, sans altérer le service. Je ne vois pas comment, dans ce rapport, cette augmentation sera possible sur certaines lignes, sans augmenter le cadencement, le matériel, et le nombre de chauffeurs. On connaît les difficultés dans certaines parties du réseau. Ce passage de 9 à 11 millions ne se fera pas sans un besoin de financement plus important. Autre aspect sur les orientations : il est confirmé que le choix

est de recentrer les investissements vers l'électrique. Et donc, c'est un investissement, c'est une orientation plutôt économique, mais aussi technique.

Troisième point, sur la politique vélo : la politique vélo doit être aussi encouragée plus fortement pour basculer vers un report modal qui est fixé, donc, à 10%, et ainsi offrir 10% en 2030, et ainsi offrir une alternative à la voiture. La liste d'attente pour les vélos électriques est encore longue, et je pense que l'on doit faire un effort plus important dans cette ligne-là.

De plus, rappelons aussi que la zone à faible émission devrait être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Qu'en est-il exactement sur l'agglomération paloise ?

Qui sera concerné ?

Le coût d'une voiture pour un ménage représente une part importante, environ 11%, et c'est une mesure, donc, sociale d'avoir aussi un réseau de bus qui fonctionne et bien cadencé.

Dernier point sur les travaux de l'agglomération : dans le rapport des mobilités, aussi, une page nous montre les travaux engagés sur l'entrée Est de la ville. On en a un petit peu parlé. Je ne reviendrai pas sur ces travaux, sur le financement. Cette page nous montre que 46% du montant des travaux a été payé par l'agglomération, 40% par le Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités et 14% par la ville de Pau. Cette répartition est le reflet sur de nombreux projets. Nous avons déjà eu le débat, mais on voit que le financement du syndicat est très important, alors que les besoins existent par ailleurs pour proposer aux habitants une alternative à la voiture.

Je termine, donc, mes propos. Je suis donc déçu par ce rapport sur les mobilités, qui montre des points positifs du réseau transport, mais sans aborder tout le sujet. Le formatage est identique aussi depuis des années. Eh bien, je pense qu'il est temps, aussi, de renouveler cette maquette et de passer sur quelque chose d'un peu plus moderne et un peu plus détaillé.

### **M. le Président :**

Monsieur Patriarche, c'est une pierre dans votre jardin. Est-ce que vous voulez bien...

### **M. PATRIARCHE :**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je n'ai pas eu le temps de tout noter. Il y a beaucoup de commentaires et des incantations sur l'hydrogène. C'est un peu comme tout à l'heure, on n'arrivera pas à être d'accord. Et on parle bien du rapport d'activité 2022, qui montre que l'on a produit, de tête, 28,5 tonnes, je crois, d'hydrogène sur 30 consommées. Donc, une année où l'installation a bien fonctionné.

Je ne peux pas laisser dire ou sous-entendre que les bus auraient des problèmes techniques plus que les autres. Mon cher collègue président de la STAP, Michel Capéran, peut en témoigner. Les taux de disponibilité des Fébus sont tout à fait comparables, si ce n'est supérieurs, d'ailleurs, aux thermiques. Je rappelle que ces bus ont toujours roulé depuis leur mise en service. Il n'y a jamais eu d'interruption. Allez voir ailleurs et pas très loin en partant vers l'ouest, quel est le taux de disponibilité des bus électriques 18 mètres qui nous avaient d'ailleurs été proposés.

Sur la situation de Van Hool, bien sûr, c'est une question qui se pose. On suit bien évidemment l'évolution. Moi, je ne suis pas un oiseau de mauvais augure. Nous verrons bien comment se

termine ce dossier. On a quand même une grande chance, c'est que la pile à combustible dans ces bus, elle est faite par une entreprise canadienne qui s'appelle Ballard, qui envoie des satellites, enfin, qui fournit les moteurs à combustible des satellites qui partent dans l'espace. C'est quelque chose de stable. Toute la chaîne de traction est assurée par l'entreprise Siemens. Donc, ce n'est pas vraiment une énorme inquiétude. L'inquiétude, si tout s'arrêtait chez Van Hool et qu'il n'y avait pas de reprise, ce dont on peut douter, porterait plus sur des logiciels et des questions de maintenance technique. Mais on n'est pas à se faire peur. De toute façon, on est devant une situation : cette entreprise subit de plein fouet - c'était l'un des leaders mondiaux - la crise Covid, le « Buy American Act ». Et troisième chose, elle fait face à une concurrence sauvage des Chinois qui ont investi, bien sûr, ces technologies électriques et hydrogène. Et en Belgique même, pas très loin de l'usine de Van Hool, de son siège à Lierre, une communauté a acheté des bus chinois, s'est fait livrer des bus chinois.

Donc, vous voyez que tout cela est compliqué.

Donc, situation à suivre.

Sur la politique du vélo, écoutez, les chiffres qui sont dans le rapport montrent cette forte montée en puissance. La flotte au total est à plus de 1 000 vélos. On en commande chaque année. On a bien évidemment, parallèlement, vous le savez, pour ceux qui siègent aux syndicats, développé une aide à l'achat aux vélos. Donc, il y a bien la location des vélos IDEcycle jaunes, verts, que tout le monde connaît, et on a développé une politique d'aide à l'achat, une prime, en 2023. Je crois que l'on a plus de 400 000 €. Donc, on va tous azimuts là-dessus. Donc, bon, on devrait peut-être s'en réjouir plutôt que de la stigmatiser.

Et puis pour terminer, sur la fréquentation et les objectifs du contrat : nouveau contrat avec la SPL Stap, Monsieur Capéran, cela représente une augmentation de trafic en 6 ans de 2%. Si un contrat et si une agglomération comme la nôtre n'a pas pour ambition de faire progresser la part des transports publics de 2% par année, je ne sais pas à quoi nous servons.

Et pour rassurer, Monsieur Bourdet, sachez que la première année de contrat, 2024, l'objectif fixé a déjà été atteint en 2023. Donc, on est sur des trajectoires qui sont tout à fait favorables. Les chiffres le montrent aussi. La fréquentation du réseau de transport est très dynamique. L'année 2023 s'est achevée avec un record historique de nombre de voyageurs sur le réseau.

Donc, je pense qu'évidemment, un réseau cela fonctionne, il y a des problèmes, il y a des problèmes techniques, il y a des mouvements sociaux, il y a différents sujets. Mais moi, je maintiens que cette entreprise est performante, que le cadencement est bien agencé, que les situations sont ajustées au fur et à mesure. Et donc, je ne partage évidemment pas cette vision très réductrice et spéculative.

### **M. le Président :**

Merci.

Je mets aux voix... Non, il n'y a pas de rapport, on prend acte.

Merci beaucoup.

**Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.**

### **Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Patriarche, alors là, on peut peut-être trouver des voies d'accélération.

**36 - ETABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES (ZAE) RELEVANT DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

**Rapporteur :** M. Nicolas PATRIARCHE

**M. PATRIARCHE :**

Cela va être très vite.

Donc, la loi climat résilience oblige les communautés de communes et d'agglomération à faire un inventaire exhaustif de leurs zones d'activités.

Nous avons 840 hectares de zones d'activités relevant de la communauté d'agglomération. Un énorme travail a été fait par les services et je les en remercie, et les félicite, qui a permis d'établir que l'ensemble de nos zones sont plutôt bien équipées et utilisées en tout cas. Donc, il y a peu de vacances. En réalité, le taux de vacance est moyennement à 2%, ce qui est une très bonne chose, mais qui pose aussi des questions pour l'avenir.

**M. le Président :**

Presque pas assez.

Merci beaucoup.

Madame...

**Mme GIBERGUES :**

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose un inventaire des zones d'activités économiques qui englobent, entre autres, l'activité commerciale. D'ailleurs, certaines de ces zones d'activités économiques sont essentiellement commerciales. Les chiffres de ce rapport indiquent que la vacance n'est pas très élevée. On cite Lescar Soleil, par exemple, qui a une vacance de 1,15%. Pourtant, quand on passe dans cette zone, on voit, certes depuis peu, des bâtiments vides et en particulier des anciens bâtiments commerciaux. Construire de nouveaux bâtiments dans ces zones ne semble donc pas nécessaire, particulièrement dans le contexte actuel. Un état des lieux, c'est très bien, mais c'est à vous, Monsieur le Président, Monsieur le Président de l'agglomération, à faire respecter les règles et anticiper.

La loi LME de 2008 qui visait à favoriser le développement économique des PME et à stimuler la croissance économique en France, afin de créer de la concurrence pour favoriser la baisse des prix et ainsi relancer la croissance, a eu des effets pervers. On le constate à Pau. À Pau, comme

au niveau national : développement excessif des périphéries, en particulier en matière de commerce. Mais des conséquences également sur l'artificialisation des sols, d'où cette nouvelle loi et la guerre des prix que subissent nos agriculteurs. A tel point qu'en matière de commerce, l'État a été obligé de mettre en œuvre des opérations « Cœur de Ville » afin de relancer l'activité des centres-villes. Vous avez souvent déclaré que vous soutenez le commerce de centre-ville. Vous avez d'ailleurs déclaré en conseil municipal, lundi dernier à Pau, ne pas avoir autorisé de grandes surfaces. Cependant, je prends un seul exemple à Lescar, en CDAC, de la création de 4 400 mètres carrés. Donc, il s'agit d'un supermarché, d'un magasin de sport, magasin de sport quand même, qui manque en centre-ville. Monsieur Jean-Louis Pérès, votre représentant de l'agglomération, a voté favorablement pour cette construction. Je rappelle, c'est une construction.

Dans l'étude d'impact, Pau est citée dans la zone de chalandise, et on peut lire la vacance des différentes villes concernées par cette zone de chalandise. Mais curieusement, la vacance commerciale de Pau n'est pas citée, alors que cette vacance commerciale flirte avec les 20% depuis plusieurs années. Et malgré une légère baisse, je vous l'accorde, en 2022, elle reste très largement au-dessus de la moyenne nationale.

Je comprends que les élus locaux puissent être piégés dans ces CDAC lorsqu'ils doivent voter et qu'ils n'ont pas toujours toutes les informations nécessaires pour prendre les bonnes décisions. Mais c'est à vous, Monsieur le Président de l'agglomération, de garantir la cohérence au niveau de l'agglomération, et surtout, favoriser l'implantation dans le centre-ville, d'autant plus que nous avons maintenant de grandes cellules vides à Pau.

Le magasin Burton, qui a récemment fermé, le bâtiment Joffre à l'entrée de la rue Joffre, le Palais des Pyrénées bien sûr, et probablement très vite le bâtiment des Galeries Lafayette. Difficile de comprendre comment sont établis ces chiffres, sans remettre en cause le travail des services. Et pour connaître la distorsion qui existe entre vos chiffres et la réalité concernant la vacance commerciale à Pau, je ne validerai pas ces chiffres et je voterai contre cette résolution.

Merci.

**M. le Président :**

Merci.

Madame Gibergues, c'est très simple. Toutes vos interventions sont pour démolir l'image commerciale de la ville. Toutes !

**Mme GIBERGUES :**

Non, ce n'est pas pour démolir.

**M. le Président :**

Non, Madame, vous n'avez pas la parole.

**Mme GIBERGUES :**

C'est rétablir la vérité.

**M. le Président :**

C'est moi qui parle.

Toutes vos interventions, sans exception, et vos collègues commerçants s'en plaignent avec virulence, toutes vos interventions sont pour démolir l'image d'une ville dont tout le monde voit bien que le commerce de centre-ville a pris, depuis quelques années, un tour incroyablement et heureusement plus favorable. Alors, c'est votre responsabilité. Vous faites ce que vous voulez. Mais je vous assure que chaque fois que je rencontre des commerçants du centre-ville, ils parlent de vous, et pas pour soutenir ce que vous dites, mais pour dire que ce n'est pas possible. Vous savez bien que la rue qui est en face de vous, la rue des Cordeliers, ils ont fait une association pour lutter contre vos déclarations. Alors moi, je veux bien, vous pouvez continuer comme cela. Vous êtes commerçante là, après tout, c'est votre responsabilité. Mettez-vous avec vos voisins si vous savez faire. Vous avez dit un jour : « Moi, je connais la solution ! » Proposez les solutions, avancez ! Les solutions, je sais très bien. Vous voulez des parkings gratuits. Il y a ici des tendances dans ces élus, de gens qui pensent que le parking gratuit, c'est à peu près le contraire de ce qu'il faut faire. Et d'ailleurs, ce qui s'est fait partout. Et donc, voilà.

Alors, une fois de plus, nous actons le fait que vous déclarez qu'il n'y a rien qui va, alors que probablement, on a eu, et je vous ai fourni les chiffres au conseil municipal, un des développements de la fréquentation des clients de commerces les plus important de toutes les villes de France ; beaucoup plus important que la ville de Mulhouse que vous passez, depuis dix ans, votre temps, pas dix ans, à donner en exemple. Bon, c'est votre thèse.

Vous voulez démolir cette ville, c'est votre affaire. Moi, je veux que tout le monde voie les choses qui s'améliorent et qui vont bien. Et je trouve que c'est notre travail. On devrait faire cela tous ensemble.

Madame Revel...

**Mme REVEL :**

Juste quelques rectifications par rapport à vos propos sur Lescar.

La commission départementale de l'aménagement commercial dont vous parlez, il s'agissait d'un projet sur une friche, puisqu'il s'agissait de l'ancien CNPC. Je ne sais pas si vous êtes allée sur ce site depuis quelques années. Allez voir, vous verrez l'état de ce lieu. Je pense qu'il est préférable d'avoir un projet commercial sur ce lieu que de le laisser en l'état, puisque ce lieu a été occupé, pendant de nombreuses années, avec des expulsions qui ont eu lieu, par des installations illicites, une dégradation totale du lieu. Et pour éviter qu'il y ait à nouveau des installations illicites et des dégradations du lieu, il a fallu pilonner le parking. Donc, vous avez là un champ de mines. Franchement, je préfère voir sur ce site des commerces que de voir ce que l'on voit là, puisque nous sommes en plein cœur de la zone commerciale de Lescar Soleil. Et il s'agit, non pas de créations de commerces, mais de déplacements de commerces, dont l'un est à Lons et sera remplacé par un programme immobilier, mais peut-être que mon collègue Maire de Lons en parlera.

Donc voilà, je voulais quand même rectifier les choses.

Je trouve que d'opposer en permanence développement des zones commerciales, attractivité des zones commerciales, poursuivre une dynamique sur les zones commerciales avec commerces du centre-ville, je pense que ce n'est pas une bonne chose et ce n'est pas comme cela que l'on avancera.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire par rapport à vos propos.

**M. le Président :**

Monsieur Patriarche...

Merci beaucoup, Madame la Maire de Lescar.

**M. PATRIARCHE :**

Monsieur le Président, mes chers collègues, je passe sur le fait que l'intervention est hors de propos, puisque là, ce qui est en jeu dans cette délibération, c'est bien l'inventaire des zones d'activités économiques, dont la plus grande partie ne sont pas commerciales sur les 840 hectares que j'évoquais tout à l'heure. Mais bon, Madame Gibergues arrive à reparler du centre-ville. Très bien, mais ce n'est pas l'objet, bien évidemment, de cette délibération.

Je rejoindrai ma chère collègue. Tout arrive. Simplement, moi, j'aimerais que l'on sorte aussi parfois de ce débat purement manichéen : centre-ville, périphérie, ville. Enfin, Madame Gibergues, les villes de périphérie ou que vous qualifiez de périphérie, on pourrait en discuter pour leur donner un autre nom. On est en plein cœur de l'agglomération. Elles ont aussi le droit de vivre et de se développer. Elles ont des zones d'activités industrielles, des zones d'activités, des zones commerciales. Elles ont aussi le droit de travailler. Et je crois que ces dernières années - si, il y a peut-être une vingtaine d'années - les choses étaient beaucoup plus sauvages, je crois, et Victor Dudret pourrait en parler en tant que président du Syndicat mixte du Grand Pau, et qui établit le ScoT. Je crois que les règles se sont largement durcies pour bien gérer ces dossiers et faire en sorte que les choses soient équilibrées. Et il y a d'autres dispositifs. Le dispositif d'attractivité du centre-ville de Pau, qui est à chaque fois visé lorsqu'il y a un nouveau projet dans la périphérie, comme vous l'appellez. Donc, je crois que nous avons plutôt à travailler de façon complémentaire qu'à vouloir opposer les uns et les autres. Il y a besoin d'un centre-ville de Pau attractif et il y a aussi nécessité d'avoir ces zones qui n'ont pas, d'ailleurs, pour un certain nombre d'activités, droit à être au centre-ville.

**M. le Président :**

Oui.

Et quant à vos déclarations, Madame Gibergues, selon lesquelles je favoriserais constamment le développement des surfaces commerciales en périphérie, je ne manquerai pas de les transmettre à Jean-Yves Lalanne, le maire de Billère.

**M. LALANNE :**

Et vous me donnez la parole, puisque je l'ai demandée.

Alors moi, j'ai écouté Madame Gibergues, Sylvie Gibergues. J'ai même écouté attentivement ce qu'elle a dit au conseil municipal de Pau. Elle pose des problèmes, elle peut gêner, vous pouvez être en désaccord, mais la moindre des choses, c'est de ne pas être insultant vis-à-vis des élus. Vous avez dit, et vous écoutez : vous avez dit que j'étais insultant vis-à-vis des dirigeants des Galeries Lafayette. Moi, j'ai simplement pointé, effectivement, la nécessité du rapport de force. Mais quand on discute avec les gens, on ne les méprise pas, on ne stigmatise pas.

Donc, moi, je vais voter comme Sylvie Gibergues, je vais voter « contre » pour faire passer un message. C'est que l'on peut avoir des désaccords, vous le dites vous-même, mais pour autant ne méprisez pas les intervenantes et les intervenants. J'allais dire les intervenantes aussi.



**M. le Président** :

Monsieur Lalanne, franchement, il y a des limites à l'incohérence ou il devrait y en avoir.

**M. LALANNE** :

Elle pose un problème...

**M. le Président** :

Non ! Vous n'avez pas la parole.

Je vous réponds.

**M. LALANNE** :

Cela mérite, effectivement, que l'on en discute de façon posée.

**M. le Président** :

Eh bien, je discute de façon posée.

Vous passez votre temps, depuis des années, à reprocher à l'exécutif de Pau de ne pas développer chez vous les surfaces commerciales. Vous avez besoin de mètres carrés supplémentaires. Vous passez votre temps à faire des articles de journaux et des déclarations pour dire que l'on est...

**M. LALANNE** :

Visiblement, vous ne maîtrisez pas les dossiers.

**M. le Président** :

On est malthusiens. On vous empêche d'avoir les mètres carrés dont vous avez besoin.

**M. LALANNE** :

C'est affligeant.

**M. le Président** :

Eh bien, c'est affligeant que vous soyez dans une telle incohérence. Alors, évidemment, je vous laisse... Bon, vous votez « pour », vous votez « contre », cela n'a aucune importance. C'est sur des zones de délimitations. Monsieur Patriarche s'en moquait à l'instant.

Bon ! Allez, on va mettre le rapport aux voix. C'est mieux que de se mettre en colère. J'ai tort de le faire, mais quelques fois, c'est un peu pénible.

Qui est d'avis d'adopter le dossier ?

Qui est contre ? 7 voix « contre ».

Merci.

Je ne vois pas bien le sens du vote « contre » sur un rapport comme cela, mais sûrement je ne vois pas tout. C'est un inventaire, on vote contre l'inventaire. S'il y a des gens qui nous suivent, parfois ils doivent se dire « mais on vote contre quoi ? » Moi, non, mais je suis trop attaché à la logique. On vote contre un inventaire. Monsieur Patriarche, vous n'êtes pas très bon, parce que finalement, réussir à faire voter contre un inventaire, cela c'est fort.

Allez ! Peu importe.

Donc, le rapport n°36 est heureusement adopté, parce que si on ne l'avait pas adopté, là...

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESSELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Gilbert DANAN), M. Jean LACOSTE (pouvoir à Mme Josy POUHEYTO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Catherine LOUVET-GIENDA J (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), Mme Karine RODRIGUEZ (M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

**Vote(s) contre** : Jean-Yves LALANNE, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Julien OCHEM)

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Péés, nouveau règlement d'intervention économique.

**37 - NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION ECONOMIQUE ET CONVENTION AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**Rapporteur : M. Francis PEES**

**M. PEES :**

Oui, Monsieur le Président.

Ce règlement d'intervention permet aux communautés d'agglomération de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique de leurs territoires en compatibilité avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation élaboré bien évidemment en partenariat économique avec la Région.

La communauté d'agglomération doit donc signer une convention avec la Région qui prévoit cette compatibilité avec ce Schéma. Il vous est demandé, donc, après avis - bien évidemment, il y a eu conférence Développement Économique, Affaires, Finances, et même, cela a été présenté en bureau des maires - d'adopter ce nouveau règlement d'intervention.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité, je crois.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Péés, soutien au projet de développement de la SARL Darrieux-Yachting.

**38 - SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SARL DARRIEUX-YACHTING**

**Rapporteur : M. Francis PEES**

**M. PEES :**

Donc, là, c'est un projet que l'on va subventionner. C'est une friche qui est rue Amédée Roussille. C'était l'ancien centre des télécoms. Et donc, Darrieux-Yachting a racheté l'ancien centre téléphonique. La société vient d'y créer un établissement secondaire afin d'aménager un centre

micro-logistique urbain de stockage au dernier kilomètre, à destination notamment du centre-ville de Pau, de Jurançon et des divers centres-villes qui sont à proximité.

Donc, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, compétente, est sollicitée afin de participer au financement de l'investissement immobilier qui, quand même, s'élève à 1 886 250 €, ce qui n'est pas mal.

Et donc, l'assiette éligible de l'opération est d'un montant de 857 750 €.

Et l'aide proposée prend la forme d'une subvention de 50 000 €, soit 5,8% du montant.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

On m'indique qu'il y aura 800 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur le toit.

**M. PEES :**

Absolument.

Si vous voulez, il y a 4 niveaux de plancher. Il y a des parkings qui seront occupés par des bornes rechargeables, la mise en place d'un relais IDEcycle et le bâtiment fait 2 500 m<sup>2</sup> sur 5 niveaux.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**M. PEES :**

Cela, c'est de la revitalisation.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pées, soutien au projet de développement de la SAS Méca Services BP.

**39 - SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SAS MECA SERVICES BP : AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

**Rapporteur : M. Francis PEES**

**M. PEES :**

Alors, SAS Méca Services BP est une entreprise implantée à Pau et spécialisée dans le domaine de l'usinage, principalement pour la fabrication d'outillage aéronautique.

Donc, actuellement, il y a 8 ETP dont 2 apprentis.

L'entreprise engage un important investissement en matériel d'environ 1,2 M€.

En parallèle, le dirigeant souhaite procéder à une extension des locaux et à une réfection des espaces extérieurs. Le montant de ces travaux est porté à 474 000 €. Ce projet devrait générer une embauche de 4 à 5 personnes à moyen terme.

Il est proposé de soutenir ce projet par l'octroi d'une aide à l'investissement immobilier de 30 000 €.

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

SARL Loubsens, dont on a parlé tout à l'heure.

**40 - SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SARL LOUBSENS : AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

**Rapporteur : M. Francis PEES**

**M. PEES :**

Alors, la SARL Loubsens implantée, comme tout le monde connaît, c'est à Billère. Donc, elle intervient dans le domaine de la maintenance électromécanique, en particulier les moteurs et les pompes. Elle compte 12 salariés.

Le dirigeant engage une construction de nouveaux locaux sur un lot de 2 201 m<sup>2</sup>, à la Zone Lonstechnord, en vue d'avoir la capacité de répondre aux besoins de maintenance. Suscité par cet industriel et porté localement, l'embauche de 5 à 6 personnes est envisagée.

Cet investissement immobilier, porté par cette SCI, représente un coût prévisionnel, là aussi, de 1 204 000 €.

Il est proposé de soutenir ce projet par l'octroi d'une aide à l'investissement immobilier de 50 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité.

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Péés, projet de Casiers Béarnais.

## **41 - SOUTIEN AU PROJET DE CASIERS BEARNAIS : AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL**

### **Rapporteur : M. Francis PEES**

### **M. PEES :**

Le projet de Casiers Béarnais : la SCIC Ceinture Verte du Pays de Béarn regroupe la communauté d'agglomération, les principaux acteurs du développement de la formation agricole et des investisseurs solidaires œuvrant pour l'installation de porteurs de projets en maraîchers biologiques, et promouvoir surtout la commercialisation et les circuits courts.

Elle compte actuellement 8 fermes en exploitation, dont 5 sur notre communauté d'agglomération. Elle porte le projet de Casiers Béarnais consistant à l'installation sur 6 sites du territoire de casiers automatiques et de distributeurs de paniers de produits agricoles bio.

Ce projet représente un investissement prévisionnel de 567 748 € répartis sur 2024 et 2025.

Il nous est proposé de soutenir, bien évidemment, ce projet par l'octroi d'une aide à l'investissement du matériel sur 30 000 €.

### **M. le Président :**

Unanimité.

Et Monsieur Buron ne prend pas part au vote.

### **Ne prend pas part au vote : M. Patrick BURON**

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Laurand, soutien à la mission locale pour les jeunes.

## **42 - SOUTIEN A LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES PAU PYRENEES**

**Rapporteur** : M. Régis LAURAND

**M. LAURAND** :

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. En préambule, parce que je ne doute pas que tout le monde ait lu avec attention la délibération, et j'ai pris soin de faire adresser à l'ensemble des conseillers communautaires la lettre d'information bimensuelle de la Mission locale, donc, vous avez des chiffres actualisés en plus.

Je voulais juste en préambule saluer l'implication des équipes, avec la baisse, dont on se réjouit, du chômage des jeunes. C'est vrai que les jeunes qui sont suivis actuellement par la Mission locale, sont les plus éloignés de l'emploi. Et le travail qui est fait me satisfait parfaitement. Et puis on a des équipes qui sont disponibles et qui participent à beaucoup d'événements, et qui en organisent aussi.

Et d'ailleurs, mercredi, au Palais Beaumont, aura lieu le « job dating » jobs d'été, comme chaque année.

Sinon, la délibération est classique. Il s'agit de voter la délibération pour la Mission Locale et de permettre à Monsieur le Président de signer la convention afférente.

**M. le Président** :

Et de permettre à Monsieur le Président de vous remercier de votre engagement et de votre travail, Monsieur Laurand, qui est unanimement salué.

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Ne prennent pas part au vote** : M. Régis LAURAND, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Jean-Pierre LANNES, M. Eric CASTET, M. Pascal MORA, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Patricia WOLFS

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Ensuite, Madame Wolfs, le règlement de fonctionnement de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

## **43 - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur** : Mme Patricia WOLFS

**Mme WOLFS** :

Petite modification afin de préciser que les membres de la commission ne doivent pas s'adresser directement aux services.

**M. le Président :**

Très bien, merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Revel, convention dans le cadre de « l'Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de la retraite ».

**44 - CONVENTION DANS LE CADRE DE "L'OFFRE DE SERVICES COORDONNEE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RETRAITE "(OSCAR) AVEC LA CAISSE MUTUELLE D'ACTION SOCIALE BEARN BIGORRE**

**Rapporteur : Mme Valérie REVEL**

**Mme REVEL :**

Oui, ou encore appelée OSCAR.

Donc, c'est un dispositif qui est déployé par la Caisse Mutuelle d'Action Sociale Béarn Bigorre, qui est un partenaire de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et qui propose des actions en réalisant, d'abord, des évaluations, puis des actions de prévention de la perte d'autonomie, qui s'adressent donc à des retraités.

Il s'agit donc de passer cette convention entre la communauté d'agglomération et cette caisse Mutuelle d'Action Sociale Béarn Bigorre.

**M. le Président :**

Merci beaucoup, Madame Revel.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*



**M. le Président :**

Monsieur Caldéroni, convention territoriale globale entre la caisse d'allocations familiales et la communauté d'agglomération.

**45 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

**Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI**

**M. CALDERONI :**

Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, la caisse d'allocations familiales souhaite en effet rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires, collectivités, associations. La convention territoriale est devenue, depuis 2022, le cadre contractuel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales en lieu et place des contrats enfance et jeunesse.

Elle se concrétise par la signature d'une convention conclue entre la CAF des Pyrénées-Atlantiques, la CA Pau Pyrénées et l'ensemble des 31 communes. La CNAF impose aujourd'hui à l'ensemble des CAF de signer le CTG, de 2022 à 2026, avant le 31 mars 2024, sur les quatre thématiques obligatoires : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité.

Après avis de la conférence Services à la population, il vous appartient de bien vouloir approuver la Convention Territoriale Globale de la CA Pau Béarn jusqu'en 2026, et autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à signer la Convention Territoriale.

**M. le Président :**

Merci.

Monsieur Bernos...

**M. BERNOS :**

Une précision concernant la commune de Jurançon : cette délibération concernant la commune est venue la semaine dernière. Elle était incomplète, donc, nous l'avons retirée des délibérations.

Mais c'est totalement différent ce soir, on est en communauté d'agglomération. Donc, moi, je vais voter bien sûr pour cette délibération, parce qu'elle engage bien sûr notamment toute la partie petite enfance, et nous représenterons cette délibération le 8 avril.

J'espère qu'elle sera complète et que les éléments nous auront été communiqués par la CAF et les services de l'agglomération.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité donc.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Ensuite, le rapport 46, Monsieur Bertonazzi, soutien à « l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales ».

**46 - SOUTIEN A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCIERGERIE ET DE L'ACCUEIL DU POLE LAHERRERE**

**Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI**

**M. BERTONAZZI :**

Monsieur le Président, chers collègues, le Pôle Laherrère, un des projets phares du projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse a ouvert ses portes en avril 2023. Et nous sommes très fiers, depuis, que ce soient des personnes en situation de handicap de l'ESAT du Hameau porté par l'ADAPEI, qui portent la conciergerie du lieu et qui assurent de nombreux services pour répondre aux besoins des habitants du quartier et de tous les résidents du Pôle :

- La gestion des salles ;
- La gestion du repassage ;
- Mais aussi la gestion du courrier ;
- Et bien sûr l'accueil d'un lieu singulier qui associe développement économique, emploi, montée en compétences.

Et si vous permettez, un lieu singulier avec une forte coloration économie sociale solidaire, qui aurait certainement beaucoup plu à Claude Alphandéry, dont je souhaitais saluer la mémoire, car il nous a quittés ce début de semaine. Résistant, profondément humaniste, il a été un fervent défenseur et promoteur de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, qu'il a contribué à ancrer dans les politiques publiques d'emploi.

Donc, afin de continuer à mener à bien le projet de conciergerie, d'accueil au sein du Pôle Laherrère et de soutenir les actions initiées par l'ADAPEI, il vous est proposé d'allouer à cette structure une subvention de 25 000 €.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Et je salue avec vous ce travail et cet engagement, très précieux à nos yeux.

Unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : Mme Françoise MARTEEL

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Madame Poueyto, « quartiers d'hiver et printemps 2024 », subvention au GIP/DSU.

**47 - QUARTIERS D'HIVER ET PRINTEMPS 2024 : SUBVENTIONS DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC/DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (GIP/DSU) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

**Rapporteur** : Mme Josy POUEYTO

**Mme POUEYTO** :

Oui, il s'agit de trois projets qui ont été présentés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques pour trois séjours, pour des jeunes, et nous avons donc voté, lors de la commission, un crédit de 4 500 €.

Et il s'agit, Monsieur le Président, de signer ces conventions.

**M. le Président** :

Merci.

Unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : Mme Josy POUEYTO, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Marie-Laure MESTELAN

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Madame Poueyto, contrat de ville.

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

## **48 - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE PAU "CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"**

**Rapporteur : Mme Josy POUEYTO**

**Mme POUEYTO :**

Oui, merci.

Donc, le contrat « engagements quartiers 2030 », pour la période 2024-2030, succède à celui dix ans après, la loi Lamy. À partir des données INSEE 2019, l'État a actualisé le zonage des deux quartiers prioritaires, Saragosse et « Ousse des Bois – Berlioz – le Laü » de Pau, qui concerneront désormais 9 100 habitants.

La refonte du contrat de ville s'est appuyée sur une très large consultation d'acteurs de terrain, en particulier des habitants et des institutionnels.

Le contrat cadre s'articule autour de trois ambitions stratégiques et trois ambitions transversales pour répondre à la fois aux besoins les plus prégnants et aux grands enjeux actuels.

Des territoires fragiles, poches de pauvreté, ont été identifiés et pourront bénéficier de 2,5% des crédits de la politique de la ville, auxquels seront rajoutés les crédits provenant des communes de l'agglomération signataires - 0,50 centimes par habitant - et d'une partie de l'enveloppe fléchée de la communauté d'agglomération.

Les territoires éligibles à ce titre pour Pau sont :

- Berlioz, hors QPV ;
- Une partie du centre-ville et du 14 juillet ;
- Hauterive et Barincou ;
- Le quartier du stade à Jurançon ;
- Les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère ;
- Et le quartier Nord de Lescar.

Le GIP/DSU constitue la structure juridique qui gère l'ensemble des dispositifs et programmes liés à la politique de la ville et qui mettra en œuvre le contrat « engagements quartiers 2030 » dans sa phase opérationnelle.

Ce contrat sera à votre signature ainsi qu'aux autres personnes qui sont concernées, le 24 juin.

Permettez-moi de saluer et de remercier, les élus qui siègent au GIP/DSU d'une manière très régulière et très positive et en même temps toujours très constructive. Et donc, je les regarde et je les remercie beaucoup, que ce soit la mairie, évidemment, de Billère, de Lescar et de Jurançon.

Merci.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Monsieur Bernos...

**M. BERNOS :**

Oui, Monsieur le Président, je voudrais apporter un commentaire par rapport à cette délibération, commentaire que j'ai fait en conseil municipal.

Effectivement, je vais voter cette délibération, car il faut soutenir au travers du GIP/DSU les soutiens financiers, notamment sur les engagements de notre tissu associatif. Je parle notamment en matière éducative, en matière de médiation scolaire, en matière de médiation éducative, en matière d'intervention sociale.

Mais j'ai une question quand même. J'ai lu le rapport sur le contrat de ville, et il me laisse quelque peu sur ma faim. En clair, l'analyse fait ressortir des poches de difficultés sociales, dites « de pauvreté ». Sont clairement identifiés des quartiers de la ville de Pau, des quartiers de Lescar, des quartiers de Billère et des quartiers de Jurançon. On voit bien que les niveaux des difficultés sociales sont très largement marqués.

Et derrière cette analyse préalable, qui fait un paragraphe, on voit bien qu'il y a une conséquence et qui malheureusement... Alors, est-ce que ce sont des conséquences des choix étatiques ou est-ce que ce sont des conséquences dont je n'ai pas les éléments ici ? Nous, nous sommes privés, alors que notre ville est sur un habitat qui a entre 60 et 70 ans, sur le logement social, de capacité de requalification, urbaine. Et je crois que là, c'est un vrai manque, une vraie difficulté pour notre commune. En clair, si nous engageons notre conseil municipal à l'unanimité à voter une politique de requalification urbaine, ce que nous engageons actuellement avec Pau Béarn Habitat n'est que sur les fonds propres de Pau Béarn Habitat.

Donc, voilà, je voulais simplement souligner cette difficulté.

Nous avons des poches de grandes difficultés sociales et nous n'avons pas, en contrepartie, la capacité à pouvoir investir sous le soutien de financements d'État en matière de requalification urbaine. Je trouve quand même que c'est particulièrement dommage.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci.

Madame Poueyto...

**Mme POUEYTO :**

Oui.

J'avais bien lu, évidemment, et je comprends complètement. Et Josiane Manuel qui siège, nous le fait régulièrement remonter. Mais là, bon, je veux dire, ce n'est pas nous qui avons été décideurs, ni du périmètre, ni de ces qualifications. Et donc, nous sommes comme vous.

Alors, c'est vrai que peut-être, on en bénéficie davantage, mais sachez que ce n'est pas de notre fait.

**M. le Président :**

Merci.

Je mets aux voix le rapport.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Poueyto, le Tour de France.

**49 - TOUR DE FRANCE 2024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC AMAURY SPORT ORGANISATION ET LA VILLE DE PAU**

**Rapporteur : Mme Josy POUEYTO**

**Mme POUEYTO :**

Oui, 75<sup>ème</sup> Tour à Pau. On va tous en profiter les 12 et 13 juillet.

Et donc, je vous propose, comme les autres années, quand il vient, une participation financière de 264 000 € pour son accueil.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

Très important, le Tour de France à Pau.

**Mme POUEYTO :**

Ah ! Cela, on est la seule ville en plus dans le département. Oui, tout à fait.

**M. le Président :**

Soixante-quinze ans de présence du Tour de France, évidemment, c'est très marquant, pour beaucoup de gens. Donc, merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bernos, archives : tarification d'une publication.

**50 - ARCHIVES : TARIFICATION D'UNE PUBLICATION**

**Rapporteur : M. Michel BERNOS**

**M. BERNOS :**

Oui, Monsieur le Président, sur cette année olympique, les archives communautaires mettent en lumière leur fonds concernant le sport.

A ce titre, un « Guide des sources sur le sport » est publié et proposé à la vente. Dans ce cadre des animations dédiées aux sports durant l'année 2024, cette publication pourra être distribuée gratuitement aux personnes qui y participent. Alors, le prix unitaire est de 9 €. La quantité à la vente est de 100, soit un total 900 €.

Donc, il vous est demandé :

- D'approuver la tarification de la publication « Guide des sources sur le sport » commercialisée par les archives communautaires ;
- D'approuver la distribution gratuite en 2024 d'un exemplaire du « Guide des sources sur le sport » aux personnes inscrites via l'office de tourisme aux animations organisées sur le thème du sport par le service communautaire des archives, dans la limite d'un seul guide, même si une personne participe à plusieurs animations.

**M. le Président :**

Merci.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bernos, Bibliothèque Patrimoniale.

**51 - BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE : COOPERATION AVEC L'AGENCE LIVRE CINEMA & AUDIOVISUEL - ALCA POUR LE PLAN DE NUMERISATION CONCERTEE REGIONAL**

**Rapporteur : M. Michel BERNOS**

**M. BERNOS :**

La Bibliothèque Patrimoniale souhaite mettre en place avec l'ALCA, qui est l'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel, une coopération visant à la numérisation de la presse locale et régionale, dans le cadre du Pôle associé Nouvelle-Aquitaine, dont la convention-cadre avec la BnF fixe les objectifs,

notamment la réalisation de projets de valorisation de la presse ancienne locale en Nouvelle-Aquitaine.

L'ALCA et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engagent ainsi à mettre en œuvre cette coopération dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 36 mois à compter de la signature dudit document.

Il vous est donc demandé d'approuver ladite convention.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Ferrato, le Concours Complet.

**52 - CONCOURS COMPLET INTERNATIONAL LES 5 ETOILES DE PAU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAU EVENTS**

**Rapporteur : M. Claude FERRATO**

**M. FERRATO :**

Monsieur le Président, chers collègues, merci.

Donc, il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Pau Events qui organise, depuis 18 ans déjà, le Concours Complet International de 5 étoiles, qui aura lieu cette année du 24 au 27 octobre 2024. Donc, je vous rappelle qu'il n'existe que 6 concours de ce type dans le monde, dont un à Pau. Il faut quand même le souligner, 5 étoiles, c'est un label prestigieux très convoité par les compétitions équestres. Donc, le Domaine de Sers accueillera les meilleurs cavaliers du monde à cette période.

Le budget prévisionnel est très important, puisqu'il est de 1 362 000 €. Et l'association sollicite notre soutien pour un montant de 310 000 €, comme l'année dernière.

Donc, il vous est proposé d'attribuer à cette association, pour la bonne fin de cette manifestation, une subvention de 310 000 €.

**M. le Président :**



Merci

Unanimité.

Événement très important. La planète hippique n'a que cinq ou six, sur la totalité de la planète, événements de ce niveau-là. Et donc, c'est assez remarquable.

Et j'en profite pour féliciter les équipes qui organisent cet événement.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Pour rendre à César ce qui est à César, Monsieur Ferrato, ce n'est pas vous qui présenterez, à votre demande, le rapport sur l'accueil de l'équipe de France féminine de handball, mais c'est Éric Saubatte qui le fera parce qu'il s'est beaucoup investi dans l'accueil de cet événement.

### **M. FERRATO :**

Absolument.

## **53 - ACCUEIL DE L'EQUIPE DE FRANCE FEMININE DE HANDBALL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL ET LA VILLE DE PAU**

**Rapporteur : M. Éric SAUBATTE**

### **M. SAUBATTE :**

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est, effectivement à une grande fête du handball que nous convions tous les habitants de l'agglomération, et bien au-delà, du 3 au 6 juillet prochain, puisque nous aurons déjà la chance d'accueillir l'Incroyable Tournée autour des animations autour du handball, avec toutes les écoles qui sont concernées et bien au-delà, du 3 au 6 juillet à Pau.

Mais nous aurons la chance énorme de pouvoir accueillir l'équipe de France féminine, championne du monde en titre dans cette période préolympique, qui disputera deux matchs face à la Norvège au Palais des Sports les 4 et 6 juillet.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, je tiens à remercier mon ami Philippe Bana, le président de la Fédération, pour sa confiance, puisqu'après avoir signé une convention avec la Fédération française de basket, après avoir signé avec la Fédération française de volley dans le temps, c'est la première fois que nous allons signer avec la Fédération française de handball, non

pas pour une année, mais pour deux ans. C'est-à-dire que nous aurons cette année les dames, et soit nous aurons le plaisir de les retrouver l'an prochain, soit d'accueillir ces messieurs.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité, et merci pour votre engagement.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Sémaivoine, règlement de fonctionnement des déchetteries.

**54 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES DECHETTERIES : HORAIRES**

**Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, la communauté d'agglomération poursuit sa démarche de modernisation de ses déchetteries : les quatre principales déchetteries, que je ne vais pas citer, vous les connaissez tous, ainsi que la création d'une plateforme pour les déchets verts et gravats à côté d'Emmaüs.

Et nous modernisons la mise en place du contrôle d'accès, en accord avec les membres du comité de pilotage de ces déchetteries, et nous vous proposons par conséquent, d'approuver une modification des horaires d'ouverture.

Il s'agit d'ajuster les horaires d'ouverture pour tenir compte des besoins des usagers, des ménages, avec une ouverture à 10h le matin et surtout la prise en compte de la saisonnalité, par une fermeture à 19h l'été et 17h l'hiver, ce qui est très novateur puisqu'avant, toute l'année, c'étaient les mêmes horaires hiver comme été.

À noter que par souci de cohérence, la déchetterie recyclerie d'Emmaüs appliquera également les mêmes horaires saisonniers.

A noter également que la fermeture tournante un jour par semaine d'une des quatre déchetteries - on expliquera tout cela dans la communication qui suivra, bien sûr - mais également effectuée en dehors de l'ouverture au public, cela permettra d'effectuer, en dehors de l'ouverture au public, une partie des opérations d'entretien par le personnel.

Donc, les déchetteries, elles seront ouvertes tous les jours, mais fermées un jour par semaine au public pour que le personnel puisse s'occuper tranquillement, sereinement, sans être dérangé par le public, de l'entretien des déchetteries.

Vraiment, ce sont de gros progrès qui seront réalisés.

Par souci de simplicité, on ne changera pas les horaires du dimanche matin.

Tous les printemps, les changements se feront à partir de la fin mars, sauf cette année où ce sera le 1<sup>er</sup> mai.

À signaler quand même que non seulement on améliore le service aux usagers, non seulement on réorganise le travail dans l'intérêt aussi du personnel qui travaille dans ces déchetteries, mais en plus, cela nous permet de générer des économies à hauteur d'environ 150 000 €.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame, Sémavoine, groupement avec les communes membres et convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

**55 - CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES COMMUNES MEMBRES ET CONVENTION DE SOUTIEN AVEC CITEO POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS**

**Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Oui, donc il s'agit...

**M. le Président :**

De la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

**Mme SEMAVOINE :**

Oui, de signer une convention.

Mais je précise bien qu'il s'agit des déchets, emballages abandonnés et non pas les déchets de travaux, de décharges sauvages, que, hélas, on trouve encore un peu trop souvent et toujours chez les mêmes. Je pense à notre collègue Pierre Soler, à Poey-de-Lescar, qui vit une véritable lutte contre ces dépôts sauvages. Mais comme vous nous avez demandé, Monsieur le Président, on doit en parler prochainement. On a une réunion, on en parlera avec les services de la D3D, bien sûr, et avec Monsieur Mercier.

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

Mais là, il s'agit d'autre chose. Il s'agit donc de lutter contre les déchets d'emballages abandonnés en signant une convention avec CITEO.

Cette convention offre des soutiens financiers intéressants, avec un soutien global d'environ 500 000 € hors taxes par an, pour l'ensemble de l'agglomération, éventuellement reconductibles. Afin de favoriser l'accès de ces communes membres à ces soutiens, il est proposé d'autoriser les présidents à signer d'une part une convention de groupement entre les communes volontaires et d'autre part, la convention avec CITEO.

Ainsi, l'agglomération jouera son rôle de facilitateur en assurant l'ingénierie de projets, en proposant des outils de sensibilisation et de prévention contre l'abandon des emballages sur tout le territoire, et elle reversera à chaque commune l'intégralité des soutiens auxquels celle-ci aurait eu droit si elle avait subventionné directement ; ce qui nous donne un barème d'aides financières que vous avez dans votre délibération et qui va de 0,9 € par habitant par an pour les communes de moins de 5 000 habitants, en progressant jusqu'à 4,2 € par habitant par an pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Donc il s'agit de signer une convention avec CITEO et la convention de groupement avec chacune des communes candidates.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Prévention et valorisation des déchets des entreprises de restauration.

**56 - CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS DES ENTREPRISES DE RESTAURATION ET DES ARTISANS DU SECTEUR ALIMENTAIRE, 2024-2025**

**Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Oui, il s'agit ici, pour la communauté d'agglomération qui a élaboré son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, que l'on appelle joliment le PLPDMA, pour la période 2020 à 2026, dont l'un des axes principaux est la lutte contre le gaspillage alimentaire des professionnels. De plus, les professionnels ont l'obligation de trier leurs biodéchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Donc, dans ce cadre, la communauté d'agglomération a coconstruit un projet en partenariat avec

la Chambre des métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine et la CCI de Pau Béarn. Le coût de l'opération est estimé à 38 600 € TTC et bénéficie d'une subvention de la région de 20 000 €.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques.

**57 - PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (HORS DECHETS ISSUS DES LAMPES) COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS**

**Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Alors, les déchets d'équipements électriques et électroniques, que l'on appelle aussi D3E, c'est une convention que nous passons ici régulièrement et que nous renouvelons, sauf que maintenant, nous devons constater la cessation, à partir du 30 juin dernier, de l'organisme avec lequel nous étions conventionnés, que l'on appelait OCAD3E.

Donc, nous vous demandons l'autorisation pour le Président :

- De signer avec OCAD3E un acte constatant la cessation de la convention ;
- D'approuver le contrat relatif à la prise en charge de ces déchets collectés dans le cadre du service public avec la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation ;
- D'autoriser le Président à signer avec ECOSYSTEM, cette fois ci, ce contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des déchets D3E collectés dans le cadre du service public » ;
- Et d'inscrire les recettes et les dépenses correspondantes au budget général du code gestionnaire 36A.

Autrement dit, on change de conventionnaire. Cela se dit, conventionnaire ? On change de titulaire de la convention.

**M. le Président :**

Merci.

On change d'impétrant.

**Mme SEMAVOINE :**

D'impétrant.

**M. le Président :**

Très bien.

Merci, unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Sémavoine, validation de la participation de la communauté d'agglomération au projet européen Treasure.

## **58 - VALIDATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU PROJET EUROPEEN TREASURE**

**Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Bien ! Alors, le réseau de chaleur urbain, cela me permet de le rappeler, alimente 208 points de livraison actuellement, et délivre 132 GWh par an d'énergie pour répondre aux besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de 11 300 équivalents logements ; 75% de la chaleur produite est d'origine renouvelable, dont 50% par l'usine de Valorisation Énergétique de Lescar, l'UVE que l'on appelle souvent l'incinérateur pour faire court. L'UVE dispose d'énergie thermique qui n'est pas valorisée sur le réseau de chaleur durant l'été. Pour augmenter la part des énergies renouvelables et baisser encore le niveau de dépendance du réseau de chaleur aux variations du coût du gaz, le principe du stockage intersaisonnier pourrait représenter une opportunité.

Alors, afin d'étudier cette possibilité, l'agglomération et son délégataire PBPE pour Pau Béarn Pyrénées Énergie Services, ont eu l'opportunité de rejoindre un consortium constitué d'experts européens de premier rang, pour participer à un appel à projets Horizon Europe, en vue d'étudier les conditions de développement du stockage intersaisonnier dans différents contextes européens, notamment à partir de l'expérience danoise. En septembre 2023, le consortium dénommé Treasure a été lauréat de l'appel à projet européen Horizon « démonstration de stockage saisonnier innovant pour la décarbonation et la sécurité d'approvisionnement en chaleur », au sein duquel le réseau de chaleur de Pau sera utilisé comme support d'étude.

Il est proposé d'approuver la participation de la communauté d'agglomération au consortium mis en place dans le cadre de l'appel à projets Treasure. La communauté d'agglomération s'engagerait alors à prendre part à la mise en œuvre de cette étude. En contrepartie de la participation des agents du service énergies renouvelables et réseaux de chaleur, les frais de personnel liés aux déplacements et des coûts indirects liés à des actions de communication seront remboursés à la

collectivité à hauteur de 126 000 €, environ, sur 4 ans.

Le Président de l'agglomération ou son représentant représentera la collectivité à l'assemblée générale du projet.

Les membres de la conférence Environnement ont émis un avis favorable sur ce projet, Monsieur le Président.

La Convention précise les modalités d'obtention d'une subvention européenne pour la collectivité dans le cadre de sa participation au consortium Treasure.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Sémavoine, approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables.

**59 - APPROBATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) : MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DES COMMUNES AVEC LA POLITIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

**Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Oui.

**M. le Président :**

On prend acte.

On a pris acte.

Merci beaucoup.

**Mme SEMAVOINE :**

Non, non, non ! Regardez, regardez !

Je vais présenter le rapport.

Non ! Vous avez une question déjà ?

**M. BOURDET :**

Oui, ce sont simplement quelques remarques sur les zones d'accélération.

**Mme SEMAVOINE :**

Alors, accélérez !

**M. BOURDET :**

Non, simplement, on voit bien que, au niveau du photovoltaïque, bien sûr, c'est un gisement de production très important. Par contre, il y a toujours ce point à l'exception du secteur classé du plan de sauvegarde mise en valeur. Donc, on l'a déjà souligné en commission, on a un travail spécifique à faire.

Ensuite, deuxième remarque, c'est sur la géothermie. Je m'aperçois qu'il n'y a plus que la géothermie de surface qui est préservée. On ne parle plus de géothermie profonde et simplement c'est une petite boutade, mais vous aviez, Monsieur le Président, dit qu'il y avait plusieurs réacteurs sous nos pieds en géothermie. Mais on voit que finalement, sans retenir la géothermie profonde, eh bien, finalement, cela ne représente que peu de choses, malheureusement.

**M. le Président :**

Excusez-moi, on peut dire beaucoup de bêtises dans la vie, mais la géothermie de surface, elle est adaptée à quoi ? Aux pavillons, aux gens qui ont une maison avec un jardin. Vous dites que cela représente très peu. La capacité d'économie est pour le chauffage de 80% et pour le rafraîchissement de plus de 95%.

Alors, c'est peu de choses ! Vous êtes gonflé !

On a un énorme capital sous nos pieds. Il n'est pas mis en valeur, alors que la totalité des outils existent et qu'il suffit de se mettre à reformer des foreurs. C'est d'autant plus important que l'école de forage est à Pau.

Il y a ensuite la question de géothermie moyenne et profonde, qui est une autre question, et qui doit être examinée ici en particulier parce que nous avons des puits bouchés. Et donc,...

**M. BOURDET :**

C'était simplement par rapport à votre remarque sur le nombre de réacteurs sous nos pieds. C'est tout ! C'est simplement un gisement de production estimé.

**M. le Président :**

Je ne sais pas. La capacité de la géothermie française, je vous renvoie à un rapport du Plan, elle est de l'ordre de six, sept ou huit tranches de réacteur nucléaire. Mais encore faut-il la mettre en exploitation, évidemment. Vous irez voir, nous venons d'installer sur le site Labat la géothermie, et moi, je crois que la géothermie est mariable avec les réseaux de chaleur comme ceux que nous avons, pour avoir encore plus de pourcentage d'énergies renouvelables dans la chaleur transportée



par les réseaux de chaleur.

Et je suis absolument persuadé que l'on va finir par s'en apercevoir. Beaucoup de gens ont commencé à s'en apercevoir. Et ici, nous envisageons, en effet, que « Rives du Gave » soit en partie chauffé et rafraîchi par un réseau alimenté par la géothermie.

**Mme SEMAVOINE :**

Je peux prendre la parole ?

J'aurais dû faire une présentation quand même, parce que je voulais vous expliquer que ce rapport consiste à rendre compte à l'assemblée de la synthèse de ce que chacune des 31 communes a réalisé sur sa commune, pour identifier les capacités, les possibilités de créer des sources d'énergies renouvelables, qu'elles soient photovoltaïques, hydrauliques, qu'elles soient géothermie et autres. Donc, c'est une photographie, aujourd'hui, de tout ce qui a été repéré sur les 31 communes, et il y a de la géothermie. C'est de la géothermie qui a été identifiée par des mairies, des communes, plutôt pour alimenter des bâtiments publics, un petit réseau de bâtiments publics par exemple, ou plus rarement, en tout cas pour ma commune, plus rarement des particuliers. Mais cela vient s'ajouter à des capacités de photovoltaïque et autres.

Donc, il s'agit juste d'une carte, d'une cartographie qui nous rassemble tous les 31 et que nous n'avons pu faire que grâce - et je vous en remercie au nom de tous mes collègues maires - à l'aide des services de la communauté d'agglomération, sans lesquels on n'aurait pas pu faire cela, et qui nous ont d'ailleurs, même beaucoup pour certains, aidés à faire notre propre cartographie, parce qu'il fallait faire tout cela très en urgence l'été dernier.

Donc là, on a une cartographie, et tout simplement, il suffit de prendre acte.

On ne demande pas d'être d'accord ou pas d'accord. On prend acte de cette cartographie pour pouvoir ensuite la notifier aux services de l'État.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Approbation, donc, de cette cartographie.

Unanimité.

**Le Conseil communautaire prend acte de la cartographie établie pour l'approbation des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR).**

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Denax, convention de déversement des eaux usées de la commune d'Andoins dans le système d'assainissement « Idron ».

*Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2024*

**60 - CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE D'ANDOINS  
DANS LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT « IDRON »**

**Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX**

**M. DENAX :**

Merci Président.

Chers collègues, vous avez dans cette convention l'historique de l'exercice antérieur, la compétence assainissement avant 2014 et depuis 2014, la prise en compétence par la communauté d'agglomération.

Il s'agit, dans cette délibération, d'approuver le projet de convention de déversement des eaux usées collectées sur la commune d'Andoins dans le système d'assainissement d'Idron, bien entendu sous conditions, et d'autoriser le Président à signer cette convention.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Nous avançons avec, Monsieur Denax, l'attribution d'une indemnité dans le cadre des travaux de création du réseau d'assainissement sur la route de Bayonne à Billère.

**61 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CREATION  
D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA ROUTE DE BAYONNE A BILLERE**

**Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX**

**M. DENAX :**

Merci, Président.

Chers collègues, il s'agit d'accorder, donc, une indemnité à un commerce qui a été impacté par les travaux de mise en conformité du système d'assainissement de Pau-Lescar : travaux de mise en conformité très importants.

Les travaux, situés sur la commune de Billère, entre la Plaine des Sports et le pont d'Espagne : ceux-ci ont duré au total 5 mois, soit environ 150 jours. Une commission a été créée, qui analysait les ou la demande, là, en l'occurrence de la société Optique du Golfe.

Vous avez dans cette délibération, chers collègues, toutes les informations nécessaires sur le calcul

de cette indemnisation et la mise à disposition des pièces constitutives de ce dossier.

Donc, il vous appartient :

- D'approuver le protocole d'accord transactionnel ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer et d'imputer des dépenses correspondantes au BP 2024.

**M. le Président :**

Unanimité.

Je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Denax, commission d'indemnisation amiable dans le cadre des travaux de renforcement rue Georges Clemenceau à Bizanos.

**62 - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA RUE GEORGES CLEMENCEAU A BIZANOS**

**Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX**

**M. DENAX :**

Merci, Président.

Chers collègues, je vois mon collègue maire de Bizanos qui sourit aimablement.

Ces travaux concernent donc le renforcement du réseau d'assainissement qui traverse la commune de Bizanos via la station Pau-Lescar. Un travail de concertation, de limitation du périmètre et de temporalité a été conduit avec la mairie de Bizanos, ses adjoints à la direction du cycle de l'eau. Je tiens ici à les remercier.

Il s'agit donc, dans cette dernière délibération, d'approuver la création et la mise en place d'une commission d'indemnisation suivant les mêmes règles de fonctionnement adoptées par la communauté d'agglomération depuis quelques années, suivant le périmètre précis de ces travaux.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**M. CALDERONI :**

Monsieur le Président, si je peux me permettre, c'est pour remercier Jean-Marc Denax pour son travail, ainsi que le directeur, Monsieur Lecomte, parce qu'ils sont à l'écoute. C'est vrai que notre sujet sur Clemenceau, c'est quelque chose d'important, puisque comme vous le savez, la liaison entre Pau, Aressy et Meillon a deux mois de travaux.

**M. le Président :**

Et Bordères...

**M. CALDERONI ? :**

C'est conséquent. Donc, merci encore, Jean-Marc, pour ton travail et ton écoute.

**M. le Président :**

Merci infiniment.

Ces remerciements sont répercutés à tous les dévoués acteurs de ce projet.

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Faure, schéma de mutualisation du numérique. Il s'agit de limiter l'impression.

## **63 - SCHEMA DE MUTUALISATION DU NUMERIQUE - RESSOURCES D'IMPRESSION**

**Rapporteur : M. Philippe FAURE**

**M. FAURE :**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, effectivement, on va parler du schéma de mutualisation numérique. Donc l'annexe C, c'est le volet impression. Bon, vous connaissez tous le schéma numérique qui avance très bien d'ailleurs. Et aujourd'hui, donc, on a pratiquement 26 communes qui ont, sur la base de Socle, sur les 29 et aujourd'hui l'annexe, de l'impression. C'est une proposition à 1€ par an par

habitant. Alors, vous allez me dire, 150 copies noir et blanc et 100 copies couleur, ce n'est pas beaucoup, mais par contre, les copies supplémentaires, pour les prix qui sont proposés, c'est 5 € pour 2 000 copies en noir et blanc, en format A4 ; c'est multiplié par 10 pour la couleur, c'est à 50 € pour 2 000 copies, et pour le format A3, c'est multiplié par 2.

Voilà, je ne rentre pas du tout dans les détails, mais c'est une proposition très, très intéressante, et on voit l'effet de la mutualisation. Parce ce que effectivement, ce n'est pas cher et cela permet aux mairies, aux écoles, de bénéficier quand même d'un coût relativement bas.

Et je pense que c'est une bonne chose, Monsieur le Président.

**M. le Président :**

Merci beaucoup, Monsieur Faure.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, convention autorisant les salariés de la SPL Pau Béarn Restauration à participer aux formations dispensées par l'École Interne.

**64 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUTORISANT LES SALARIES DE DROIT PRIVE DE LA SPL PAU BEARN RESTAURATION A PARTICIPER AUX FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ECOLE INTERNE**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Vous savez qu'il y a deux régimes juridiques distincts dans le personnel de la Société publique locale restauration : des agents de la collectivité qui sont mis à disposition et qui bénéficient donc du régime de la fonction territoriale et des salariés du droit privé qui exercent la même activité, le même emploi. Donc, il s'agit de rapprocher un petit peu ces deux régimes. Comme on l'a fait pour les rémunérations, on le fait aussi, par exemple ici, pour la formation.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, mise à jour du régime indemnitaire des agents de la filière culturelle.

## **65 - MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIERE CULTURELLE**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Oui, parce qu'effectivement, certains agents de la filière culturelle, des cadres d'emploi ne sont pas encore éligibles au dispositif du RIFSEEP. Donc, c'est pour essayer de faire en sorte qu'ils puissent en bénéficier.

**M. le Président** :

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Et puis, transformation de postes. Véronique Lipsos-Sallenave, qui rapporte ces sujets habituellement, est au Conseil départemental qui siège en même temps que nous.

## **66 - TRANSFORMATION DE POSTES - TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Effectivement, il s'agit d'adopter le tableau des effectifs qui évidemment évolue au fil du temps.

**M. le Président** :

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Merci à tous d'avoir participé.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.**